

QUORUM 50 ANS

Juin 2025
Volume 50, numéro 2

La référence du monde municipal



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 : DES VOIX DIVERSIFIÉES POUR RENOUVELER LA DÉMOCRATIE LOCALE

CAMPAGNE DE LA FQM, OUTILS ET PORTRAITS D'ÉLU(E)S

ACTUALITÉS

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

LANGUE FRANÇAISE EN RÉGION :
LANCEMENT D'UN NOUVEAU BALADO

NOS RÉGIONS EN ACTION

PRIX ULRICK-CHÉRUBIN : DES INITIATIVES
QUI FONT RAYONNER LE TERRITOIRE



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338

GROUPE HELIOS

partenaire des municipalités

Groupe **HELIOS**
est là pour
donner vie à vos
infrastructures
récréatives.

Parlez-nous de votre projet et
découvrez nos solutions clé en
main



CONCEPTION CONSTRUCTION EXPLOITATION FINANCEMENT

groupehelios.com

Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Perrine Gruson

Claire Poinfoux

Stéphanie Roy

Rédaction

Perrine Gruson

Nathalie St-Pierre

Impression

Imprimerie Héon et Nadeau

Publicité

Geneviève Goulet

Carolyne Turgeon

Image de la couverture

Meggie Richard, préfète de la MRC de Minganie, Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, et Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la FQM, sont trois élu(e)s en poste qui ont choisi de se représenter aux prochaines élections municipales.

Crédit photo : Amélie Caron - Amelieshoots photographie

N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Rendez-vous national du développement local 2025	
Entre incertitude et opportunités, un appel collectif à l'action	6
Relève entreprise : un soutien concret pour les repreneurs d'ici	9
Direction des politiques - Des mémoires et consultations qui font écho	10
Écrire ensemble aux quatre coins du Québec	12
Budget 2025 : les municipalités toujours au front... mais sans renfort	13
En route vers le congrès 2025	
83 ^e Congrès de la FQM – Là où ça compte	14
Comment tu dis ça? Un roadtrip sonore au cœur du français régional	16

DOSSIER – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Un rendez-vous démocratique pour l'avenir de nos régions	23
Une campagne pour faire partie de l'action.	24
« Pas d'excuses, pas de limites! » - Rencontre avec Annie Bouchard, conseillère municipale de Baie-Saint-Paul	28
Mieux former pour mieux agir : un accompagnement adapté à la réalité des élu(e)s municipaux	29
Qui fait quoi à la mairie? Distinguer les différentes fonctions municipales	31
Bernard Gaudreau : maire à temps partiel, investi à temps plein	34
Des outils pour soutenir les candidatures municipales	36

LES CHRONIQUES

Verte	18
Transition climatique	19
Relations du travail et éthique	20
Droit au but	21
Services FQM – Ressources humaines et relations du travail	38
Développement local et régional	40
Assurance	42
Service d'approvisionnement municipal	44
Gouvernance municipale	46

NOS RÉGIONS EN ACTION

Prix Ulrick-Chérubin, édition 2025 – Présentation des finalistes et récipiendaires	48
--	----

FORMATION MUNICIPALE 54



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Un investissement incontournable !

405 \$ Coût
d'activation

munys^{MC}

redéfinit la gestion municipale

Tableau de bord en gestion municipale

Créé sur mesure pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers des municipalités (Code municipal et Loi sur les cités et villes), MRC (avec et sans TNO) et régions.

- un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;
- des fiches détaillées des obligations incluant les étapes légales à réaliser pour chaque obligation. De plus, des documents pour réaliser ces tâches ainsi que des formations reliées sont disponibles;
- un outil performant pour la gestion contractuelle et le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;
- et bien plus encore !



Développé par



ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec

munys^{MC}
adm.qc.ca/munys

ÉLECTIONS 2025 : DES IDÉES NEUVES POUR NOS RÉGIONS

Minganie, Côte-Nord

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Alors que l'année 2025 se déploie, c'est avec un enthousiasme renouvelé que nous abordons une période électorale cruciale pour l'avenir de nos régions. Les élections municipales sont beaucoup plus qu'un simple exercice démocratique : ce sont des moments charnières pour faire émerger de nouvelles voix, de nouvelles idées, et une représentation plus diversifiée et enracinée dans les réalités locales.

Dans ce numéro de QUORUM, dont le dossier est consacré à ces élections, nous mettons en lumière les grands constats du monde municipal et les actions concrètes déployées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour soutenir les candidatures, comme la campagne « Passe à l'action pour ta région ». Vous y découvrirez également des portraits inspirants d'élue(s) engagés au quotidien.

L'objectif est simple : encourager un plus grand nombre de personnes à oser s'impliquer dans la vie politique municipale. Trop souvent encore, certaines personnes n'envisagent pas de s'y engager. Par méconnaissance ou par impression que ce n'est pas un travail pour elles, elles passent à côté d'une belle occasion de contribuer à la vie démocratique de leur milieu. Notre rôle est de faire tomber ces barrières, de rendre l'engagement accessible et de soutenir celles et ceux qui désirent passer à l'action.

C'est aussi l'occasion de rappeler que la politique municipale ne se résume pas à gérer des routes et des budgets. C'est un acte profondément engagé, au service de milieux de vie où il fait bon vivre, travailler, élever ses enfants et rêver pour demain. Dans un contexte marqué par des défis environnementaux, démographiques et économiques, la voix des régions doit continuer de résonner fort et cela commence par des conseils municipaux représentatifs et dynamiques.

En plus de notre dossier central consacré aux élections municipales de 2025, ce numéro de QUORUM propose un tour d'horizon de l'actualité municipale, notamment sur nos événements passés et à venir, un état des lieux de nos démarches auprès du gouvernement et sur nos programmes phares comme *Lettres attachées* et *Relève entreprise*. Vous y trouverez également une présentation de notre nouveau balado sur la langue française en région. Comme à l'habitude, nous vous offrons aussi une sélection de chroniques variées.

Je vous invite à lire ce numéro comme un appel à l'action, un tremplin pour celles et ceux qui hésitent encore à faire le saut, ou simplement comme une occasion de célébrer la richesse de notre démocratie locale.

Bonne lecture et merci de continuer à porter haut et fort les couleurs de vos municipalités.



Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL 2025

ENTRE INCERTITUDE ET OPPORTUNITÉS, UN APPEL COLLECTIF À L'ACTION

C'est dans un contexte économique plus incertain que jamais que s'est tenu, les 22 et 23 avril derniers, le 8^e Rendez-vous national du développement local au Lévis Centre des congrès. Rassemblant quelque 450 acteurs du développement économique municipal et régional, l'événement, présenté par Fonds locaux de solidarité FTQ, a été marqué par une volonté commune : transformer les turbulences actuelles en occasions d'innovation, de collaboration et de renforcement du territoire.

UN PASSAGE REMARQUÉ DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ÉCONOMIE

La première matinée a été riche en discussions sur les thèmes de la résilience économique et de l'innovation locale, lors des ateliers sur le entrepreneuriat, le rôle des agent(e)s de développement territorial, la transition socioécologique et l'animation des milieux ruraux.

L'un des temps forts de la première journée a sans conteste été la visite du ministre délégué à l'Économie, Christopher Skeete. Dans une salle comble et attentive, il a dévoilé en primeur la nouvelle identité du programme Accès entreprise Québec, qui devient désormais Réseau accès PME. Plus qu'un changement de nom, cette annonce vise à affirmer le rôle essentiel des MRC comme porte d'entrée pour les entreprises sur le territoire. « Vous êtes cette porte d'entrée vers nos régions », a déclaré le ministre, saluant la proximité et l'agilité du réseau local face aux défis économiques croissants.

Reconnaissant la fragilité actuelle des marges budgétaires du gouvernement du Québec, M. Skeete s'est toutefois engagé à insister auprès de son gouvernement pour assurer la pérennité du programme. Une déclaration accueillie avec soulagement par les participant(e)s, dans un contexte où la stabilité des programmes est plus précieuse que jamais.

LA RELATION QUÉBEC-ÉTATS-UNIS : UN CONTEXTE SOUS TENSION

M. Skeete a également pris soin de replacer le développement économique québécois dans un cadre international en évoquant sa récente mission économique de deux semaines aux États-Unis. Le portrait qu'il a brossé est préoccupant : tensions commerciales, incertitude réglementaire, ralentissement économique... Autant de facteurs qui imposent aux petites et moyennes entreprises (PME) d'être encore



Les participants ont pu poser des questions aux intervenants.
Crédit : Amélie Caron, Amelieshoots.

plus résilientes et compétitives. « Nous vivons une situation qui est en dehors de la normalité. Ce qui est en train de se passer va être chamboulant », a-t-il déclaré. Cette perspective internationale a renforcé l'urgence d'avoir des relais économiques locaux solides et bien soutenus, comme le propose justement le nouveau programme Réseau accès PME. M. Skeete a également rappelé que son gouvernement répondrait présent pour aider les entreprises en difficulté.

L'après-midi s'est poursuivi avec des ateliers sur des thèmes variés, tels que l'attractivité territoriale, les plans climat, les stratégies de revitalisation et les enjeux des entrepreneurs. Ces ateliers, présentés grâce au soutien du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ont permis aux participant(e)s de repartir avec des idées concrètes et des outils pratiques pour renforcer leurs actions sur le terrain.

L'INCERTITUDE, UNE OPPORTUNITÉ MASQUÉE

La première journée du Rendez-vous s'est conclue par une conférence-panel intitulée « Composer avec la situation politique et économique actuelle ». François Courcy, professeur à l'Université de Sherbrooke, a commencé la discussion en offrant une perspective inspirante : en mandarin, le mot « crise » est composé de deux idéogrammes signifiant danger et opportunité. Plutôt que de voir uniquement les risques, il a invité les participant(e)s à chercher les occasions de transformation. Dans la même perspective, il a mis en lumière l'importance du sentiment d'appartenance, de l'autonomie et de la compétence pour garder les équipes motivées et engagées, des éléments d'autant plus cruciaux dans une économie fragilisée. Les panélistes issus de diverses MRC ont démontré que l'incertitude peut également être un moteur de changement dans leurs milieux.

INNOVER : UNE NÉCESSITÉ POUR LA SURVIE ÉCONOMIQUE

Au lendemain de l'annonce du ministre Skeete, c'est Luc Sirois, Innovateur en Chef du Québec, qui a pris la scène lors du petit-déjeuner-conférence du 23 avril. Avec son énergie communicative, il a invité les leaders du développement local à adopter une approche audacieuse face à l'incertitude : celle de l'innovation continue. « Innover, ce n'est pas juste inventer une nouvelle technologie », a-t-il rappelé. « C'est avant tout faire mieux avec ce qu'on a, chercher des solutions plus simples, plus efficaces. » Soulignant que l'innovation doit répondre à un besoin réel plutôt que de simplement multiplier les projets technologiques, il a insisté : dans un contexte de bouleversements mondiaux, l'avenir appartient à ceux qui savent adapter rapidement leurs façons de faire pour répondre aux besoins de leurs communautés. Le lien avec les propos de Christopher Skeete était évident : face à l'incertitude internationale, la réponse passe par une économie locale plus agile, mieux connectée et portée par un écosystème fort, du terrain jusqu'au gouvernement.

DES THÉMATIQUES VARIÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL OPTIMAL

Immigration et inclusion, sentiment d'appartenance via le patrimoine religieux, commerces de proximité, coopération et mutualisation intermunicipale, transition socioécologique : ces sujets ont été approfondis lors de la matinée de cette 2^e journée. Les participant(e)s ont pu poser des questions, discuter avec les divers intervenant(e)s et avoir de profondes réflexions et pistes d'action pour leurs milieux.

PANEL DE CLÔTURE : CONFIANCE, RÉSILIENCE ET ACTION LOCALE

La grande conférence de clôture réunissait Jean-Yves Bourgeois, premier vice-président - Services aux entreprises du Mouvement Desjardins, François Vincent, vice-président section Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré



Dans sa conférence, François Courcy, Ph. D., CRHA, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et vice-président du CFA, a rappelé que dans toute crise, il y a des opportunités.
Crédit : Amélie Caron, Amelieshoots.



L'Innovateur en Chef du Québec, Luc Sirois, a cassé les mythes entourant l'innovation.
Crédit : Amélie Caron, Amelieshoots.

et président de l'Association des directions du développement économique local du Québec, ainsi que Joffrey Bouchard, directeur général de la MRC de L'Assomption et président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, sous le thème « Les nouveaux défis économiques de nos régions ». Tous ont brossé un portrait lucide, mais porteur d'espoir, de l'économie régionale. Jean-Yves Bourgeois

Droit municipal, représentation des élus municipaux et directeurs généraux, fiscalité, expropriation, litiges, actions collectives, droit du travail et de la construction.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (11) | mph@municonseil.com

Municonseil
avocats

a insisté sur l'importance de conserver une posture de bienveillance et de résilience dans l'accompagnement des entreprises. Selon lui, l'incertitude est là pour durer, mais elle peut être surmontée par des stratégies agiles : « Gérons l'immédiat et ajustons-nous au fur et à mesure. » François Vincent, pour sa part, a rappelé que la majorité des PME québécoises ressentent fortement les effets de la crise économique mondiale, mais qu'elles demeurent des piliers incontournables pour l'avenir économique du Québec. Il a également souligné le besoin de diversification des marchés, notamment en réduisant la dépendance aux États-Unis. De son côté, Bernard Paré a insisté sur le rôle essentiel des MRC et du maillage local, évoquant que l'efficacité passera par des stratégies d'accompagnement collectif, de l'amélioration continue et du travail en réseau. Enfin, Joffrey Bouchard a lancé un appel vibrant à l'action : « Continuons d'être indispensables sur le terrain, d'apporter des solutions concrètes, et nous serons les mieux placés pour accompagner nos PME dans leur croissance. »

UN MOT D'ORDRE : ENSEMBLE

En clôturant l'événement, Luc Simard, président de la Table sur le développement local et régional et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, a livré un message fort : « L'avenir de nos régions repose sur notre capacité à nous serrer les coudes, à innover ensemble et à croire en notre potentiel collectif. »

Une douzaine d'exposants étaient aussi sur place pour échanger et présenter aux participant(e)s des outils, services et projets concrets afin de soutenir les actions des MRC. Desjardins et le Réseau des SADC et CAE figuraient également parmi les partenaires qui ont contribué à la tenue de cet événement rassembleur.

Si un seul mot devait résumer ces deux journées, ce serait ensemble : ensemble pour relever les défis, ensemble pour transformer les crises en opportunités, ensemble pour bâtir des régions fortes, résilientes et innovantes. ■



Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et président de la Table sur le développement local et régional, a clôturé l'événement en rappelant l'importance du travail sur le terrain. Crédit : Amélie Caron, Amelieshoots.

Réalisez votre PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU) dès maintenant!

- ÉTAPE **1 COMPLÉTER L'ENGAGEMENT**
- ÉTAPE **2 ÉLABORER LE PGA-EAU**
- ÉTAPE **3 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN ET SUIVI**

Notre équipe vous accompagne à chaque étape



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

fqm.ca • ingenierie@fqm.ca



RELÈVE ENTREPRISE : UN SOUTIEN CONCRET POUR LES REPRENEURS D'ICI

Assurer la continuité des entreprises en région n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Avec le vieillissement des entrepreneur(e)s, les départs à la retraite se multiplient et les projets de relève deviennent cruciaux pour préserver le tissu économique local. C'est dans ce contexte que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lancé, en 2023, le programme Relève entreprise, avec l'appui d'une subvention triennale de 4,05 M\$ du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité des entrepreneur(e)s qui bénéficient d'un prêt d'un Fonds local d'investissement (FLI) à des fins de recours à des services professionnels stratégiques dans un contexte de transfert d'entreprise.

UNE RÉPONSE À UN BESOIN URGENT

En deux ans, l'intérêt pour Relève entreprise n'a cessé de croître. Pour l'exercice 2024-2025, 253 demandes ont été reçues, soit une augmentation significative par rapport aux 215 demandes de l'année précédente. En tout, 474 projets ont été déposés depuis le lancement, par 70 MRC ou organismes délégataires différents; un signe clair que le programme répond à un besoin bien réel. Une liste d'attente de 25 projets est toujours en cours, malgré l'ouverture graduelle de cette dernière.

Le programme permet de soutenir les projets de reprise familiale, par les employé(e)s, par des tiers ou dans une perspective de reprise collective, en couvrant un certain montant de frais liés à la vérification diligente, à la préparation des conventions ou à l'intervention de professionnel(le)s spécialisés (avocats, comptables, RH, etc.). Cette aide peut représenter jusqu'à 50 % des coûts

admissibles, rendant des services clés accessibles à des repreneur(e)s qui n'auraient pas toujours les moyens d'y recourir autrement.

DES RÉSULTATS CONCRETS

Au total, 223 projets ont été complétés et remboursés, pour une enveloppe de 2,1 M\$ distribuée. Cela représente une moyenne de 10 539 \$ par entreprise, permettant à des petites et moyennes entreprises (PME) de bénéficier d'un accompagnement professionnel stratégique, à un moment critique de leur développement.

Les secteurs les plus représentés reflètent bien la structure économique des territoires : les commerces de service dominant (27 % des demandes), suivis du commerce de détail (19 %) et du secteur hébergement et restauration (17 %). Ces entreprises sont souvent les piliers de la vie économique locale et leur transmission réussie a des retombées concrètes pour les communautés.

UNE FORMULE QUI S'ADAPTE

La FQM continue d'ajuster le programme en fonction des réalités du terrain. Plusieurs demandes refusées ont permis d'identifier certains points d'amélioration, comme la gestion des délais ou la communication des critères d'admissibilité. Cette capacité d'adaptation est essentielle pour garantir une utilisation optimale des fonds et une portée élargie.

Relève entreprise a déjà fait ses preuves. En outillant à la fois les repreneur(e)s et les personnes qui les accompagnent, la FQM contribue activement à préserver le dynamisme entrepreneurial régional. Et surtout, elle renforce les bases d'un développement économique durable, enraciné dans les communautés. ■

DIRECTION DES POLITIQUES DES MÉMOIRES ET CONSULTATIONS QUI FONT ÉCHO

Au cours de la dernière année, l'équipe de la Direction des politiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a multiplié les interventions pour représenter les intérêts municipaux auprès du gouvernement. Grâce à son expertise, ses recommandations et ses actions stratégiques, elle a permis de faire valoir les enjeux locaux et la réalité terrain, influençant ainsi la mouture finale de projets de loi et de règlements. Tour d'horizon des principaux travaux de l'année 2024-2025.

La FQM agit là où elle peut faire une différence pour ses membres. Elle intervient et se positionne sur les enjeux qui ont un impact réel et direct pour les membres. L'objectif est clair : amener des recommandations constructives et nuancées, issues de la consultation des membres, afin que les politiques publiques tiennent compte des réalités que vivent les municipalités du Québec.

DES RECOMMANDATIONS SUR DES PROJETS DE LOI MAJEURS

Ainsi, pour l'année 2024-2025, une dizaine de mémoires ont été produits par l'équipe. Parmi les dossiers majeurs traités, mentionnons :

Projet de loi 79 – Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions, principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux

27 recommandations ont été faites dans ce processus lors duquel le gouvernement visait à simplifier le processus d'attribution de contrat, notamment en regroupant les différentes dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et le Code municipal dans une seule et même loi.

Projet de loi 81 – Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement

Ce projet de loi concrétise une demande de longue date de la FQM concernant le principe de préséance prévu à l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, soit de reconnaître le leadership des municipalités en matière de protection de l'environnement et de leur donner la latitude nécessaire pour jouer leur rôle.

Le mémoire présentait 24 recommandations, notamment sur l'utilisation des sommes perçues en compensation de la perte de milieux humides et hydriques pour accélérer la réalisation de projets de création et de restauration de milieux humides, ainsi que sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour éviter des délais supplémentaires pouvant mettre en péril la sécurité de plusieurs citoyen(ne)s et entraîner des coûts considérables.



Projet de loi 86 – Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité

49 recommandations ont été formulées dans ce mémoire, dont des solutions concrètes et novatrices pour, notamment, corriger les effets du projet de loi 103 de 2021, tout en assurant la protection du territoire, mieux définir les espaces appropriés disponibles, tout en tenant compte de l'intérêt collectif des communautés, ainsi qu'optimiser le rôle de l'association accréditée dans les demandes à portée collective.

Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations

La FQM reconnaît la nécessité de changements dans la gestion des zones inondables. Par ce mémoire, elle a mis en lumière la sensibilité de ce dossier, en lien avec l'occupation dynamique du territoire. Ainsi, elle a formulé un total de 109 recommandations, notamment sur l'importance de trouver le juste équilibre entre la nécessité de doter le Québec d'un cadre d'aménagement durable afin

d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens en zones inondables et les préoccupations légitimes des élu(e)s en regard des impacts de la proposition réglementaire sur leur communauté.

D'AUTRES PROJETS DE LOI ONT RETENU NOTRE ATTENTION

Outre ces quatre dossiers majeurs, l'équipe a aussi produit des mémoires sur plusieurs projets de loi d'intérêt pour les membres de la FQM :

- Projet de loi 61 – *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions au transport collectif;*
- Projet de loi 63 – *Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;*
- Projet de loi 69 – *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;*
- Projet de loi 84 – *Loi sur l'intégration nationale;*
- Projet de loi 88 – *Loi modifiant la Loi concernant le régime des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal;*
- Projet de loi 89 – *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out;*
- Projet de loi 93 – *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville.*

INFLUENCER LES CADRES RÉGLEMENTAIRES

L'équipe de la Direction des politiques intervient également par des représentations et des lettres aux ministres à propos de l'adoption des règlements, c'est-à-dire ce

qui édicte la façon d'appliquer les lois. Ces consultations réglementaires sont tout aussi importantes pour faire valoir la réalité terrain des municipalités de partout au Québec afin d'en arriver à une application de la loi qui tient compte au mieux des ressources dont disposent les municipalités.

Dans la dernière année, la FQM est intervenue sur des sujets tels que la valorisation des matières résiduelles fertilisantes, la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, le système de consigne de certains contenants, le programme de premiers répondant(e)s, la sécurité incendie, les normes du travail et la formation des élu(e)s.

Ces espaces de dialogue sont essentiels pour faire entendre la voix municipale en amont des décisions.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

La Direction des politiques, c'est une petite équipe de sept personnes appuyées par un consultant économique. Cette équipe est au cœur de l'action et travaille en collaboration avec les experts internes des autres services de la FQM, selon les sujets des projets de loi.

Elle veille également à consulter le plus de membres possible. Depuis quelques années, la visioconférence joue un rôle important en rapprochant les gens. Il est ainsi beaucoup plus facile de consulter rapidement des élu(e)s aux quatre coins du Québec. Ceci permet de recueillir encore plus de données concrètes et d'exemples terrain, ce qui se traduit par des mémoires présentant des positions encore plus ancrées dans la réalité municipale, solides et représentatives de l'ensemble du Québec. ■

Une référence en droit municipal

Laissez-nous vous accompagner dans un monde municipal complexe et en constante évolution.

PFD
AVOCATS

450.436.8244
pfdavocats.com

ÉCRIRE ENSEMBLE AUX QUATRE COINS DU QUÉBEC

À l'automne 2022, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), entamait, grâce au projet *Lettres attachées*, une tournée inusitée des régions du Québec afin de promouvoir la langue française par le biais d'ateliers d'écriture en bibliothèque. Ce projet a bénéficié d'une subvention de 900 000 \$ du ministère de la Langue française. Bilan d'une aventure aux multiples retombées.

Dans une des bibliothèques publiques de la région choisie, chaque atelier commençait par un entretien entre Nicolas Ouellet, animateur et ambassadeur du projet *Lettres attachées*, et l'artiste invité sur le processus de création*. Puis, la médiatrice culturelle Caroline Barber coanimait l'atelier avec l'artiste. Le duo proposait divers exercices d'écriture aux participants pour arriver à produire un texte « à la manière de » l'invité du jour : billet d'humeur, dialogue, poème, etc. Les participants pouvaient ensuite soumettre leurs textes au vote du grand public, sur le site Web de *Lettres attachées*. La personne gagnante recevait 500 \$ en carte-cadeau à dépenser dans l'une des librairies indépendantes du réseau Les libraires. Le dernier des 17 ateliers répartis sur 3 ans s'est tenu en mars dernier.

Chaque atelier était diffusé en direct dans des bibliothèques publiques de partout au Québec qui s'y étaient inscrites. La première saison d'ateliers s'est adressée aux 10 à 14 ans et les deux saisons suivantes ont accueilli des participants de 18 ans et plus.

VARIER LES GENRES

Le choix des artistes s'est fait de façon à offrir une diversité de genres. Ainsi, Michel Rabagliati a dessiné six cases de bande dessinée sans texte (bulles à remplir par les participants), mettant en scène deux personnes qui vont au cinéma. Louis-Jean Cormier a enregistré une version instrumentale de l'une de ses chansons et a invité les participant(e)s à écrire des paroles. Chrystine Brouillet a guidé les auteur(-trice)s en herbe pour qu'ils décrivent une scène de crime. Yves P. Pelletier a encouragé les gens à faire preuve d'autodérision en se décrivant dans une fiche destinée à un site de rencontres fictif.

« Les ateliers étaient imaginés à trois, soit l'artiste, la médiatrice culturelle et moi-même. On a eu beaucoup de plaisir autant à imaginer les ateliers qu'à les vivre avec les gens », souligne Jeanne Painchaud, chargée de projets à la Direction de l'éducation et de l'action culturelle de BANQ.

ANECDOTES DE TOURNÉE

Bien au-delà de la promotion de la langue française et de la création littéraire, ce sont des rencontres et des découvertes qu'a vécues l'équipe de tournée. « On a tellement eu de beaux accueils dans chacune des 17 régions! À Saint-Jean-Port-Joli, lors de notre dernier atelier avec Yves P. Pelletier, on nous a invités à un 5 à 7 dans une cabane à sucre. À Bonaventure, avec l'autrice et illustratrice jeunesse Orbie, on a déjeuné chez la responsable de la bibliothèque. À Radisson, Charles Sagalane a



Nicolas Ouellet, animateur et ambassadeur, Yves P. Pelletier, écrivain et humoriste, et Caroline Barber, écrivaine et médiatrice culturelle, lors de l'atelier à la Bibliothèque de Saint-Jean-Port-Joli.

pu planter au bord de la rivière La Grande une de ses « bibliothèques de survie » de son invention, sorte de cabane à oiseaux remplie de livres qu'il emballe dans un sac hermétique et qu'il installe dans la nature », énumère M^{me} Painchaud.

On raconte même que certaines bibliothèques ont créé un groupe d'écriture après le passage de *Lettres attachées*. On peut donc dire que c'est mission accomplie!

Nombre total de bibliothèques participantes : 927 (plusieurs ont participé à plus d'un atelier), dont quelques bibliothèques hors Québec grâce à une collaboration du Centre de la Francophonie des Amériques, soit St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) ainsi que Moncton et Dieppe (Nouveau-Brunswick). ■

LETTRES ATTACHÉES EN QUELQUES CHIFFRES

Durée du projet : 3 ans

Nombre d'ateliers : 17

Nombre total de participant(e)s : 5514

Nombre moyen d'œuvres soumises par atelier (années 2 et 3 du projet) : 43*

*Certains entretiens et toutes les œuvres peuvent être consultés encore pour quelque temps sur le site lettresattachees.ca.

BUDGET 2025 : LES MUNICIPALITÉS TOUJOURS AU FRONT... MAIS SANS RENFORT

Le 25 mars dernier, le ministre des Finances, Eric Girard, déposait le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec. Comme à l'habitude, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) avait fait parvenir au gouvernement ses demandes budgétaires, qui visaient à contribuer au dynamisme de toutes les régions. Cependant, cette année, le contexte économique marqué par l'incertitude ainsi que la situation financière de l'État québécois accentuent les difficultés de financement de certains secteurs, notamment au niveau des infrastructures municipales. Retour sur les principaux éléments du budget qui laissent présager des temps difficiles pour le monde municipal.

DES DEMANDES CLAIRES, DES RÉPONSES ABSENTES

Depuis des mois, la FQM multiplie les représentations pour rappeler au gouvernement que les municipalités locales et régionales sont en première ligne face aux grands défis de l'heure : changements climatiques, adaptation des infrastructures, services de proximité, développement régional. Or, plusieurs demandes clés n'ont pas trouvé d'écho dans ce budget.

On observe que l'enveloppe prévue pour le secteur d'activité « municipalités » dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) diminue encore cette année. Cette diminution survient dans un contexte où les besoins continuent d'augmenter, notamment pour le maintien des infrastructures liées aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

LOGEMENT ET HABITATION

L'abandon du programme RénoRégion par le gouvernement a eu l'effet d'une onde de choc dans les régions du Québec. Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence. Le 8 mai dernier, la ministre responsable de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, a annoncé qu'elle révisait sa décision et relançait le programme avec une enveloppe de 9,2 M\$ pour l'année 2025-2026, ce qui permettra la réalisation de projets cet été. La FQM continuera les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour assurer la pérennité de ce programme.

VOIRIE LOCALE

Le budget 2025-2026 prévoit tout de même une bonification additionnelle pour soutenir les municipalités dans l'entretien et l'amélioration du réseau routier local. Cette bonification de l'enveloppe budgétaire répond en partie à l'une des demandes budgétaires proposées par la FQM lors des consultations prébudgétaires. Cependant, la hausse n'atteint pas les niveaux d'investissement prépandémiques du Programme d'aide à la voirie locale, mais devrait permettre de diminuer le taux de refus des projets déposés par les municipalités.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Ce budget annonce, à compter de 2027-2028, une bonification de l'enveloppe allouée aux mesures visant à développer et maintenir les infrastructures sportives.

Rappelons que les municipalités avaient été nombreuses à déposer des projets lors du premier appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Bien que les besoins soient nombreux, il semble que les municipalités devront attendre en 2027-2028 avant d'en connaître davantage sur un éventuel appel à projets dans ce dossier.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, COUVERTURE CELLULAIRE ET INONDATIONS

Le contexte dans lequel ce budget a été déposé nécessite que le gouvernement mette sur pied un plan pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises (PME). Une somme de 42 M\$ est prévue sur trois ans pour offrir une porte d'entrée aux PME dans toutes les régions, en plus d'améliorer l'offre de soutien pour le entrepreneuriat.

Le budget prévoit également de nouveaux investissements dans le but de poursuivre les efforts pour améliorer la couverture cellulaire. Ces investissements de 74 M\$ sur trois ans devraient permettre de rehausser la sécurité sur le territoire. Toujours dans une volonté d'améliorer la sécurité de la population, de nouvelles sommes seront investies pour assurer la protection du territoire face aux inondations.

« Ce budget n'est pas à la hauteur des responsabilités assumées par les municipalités locales et régionales. » — Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

UNE ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE LOCALE

La FQM déplore que le gouvernement compte abolir le crédit d'impôt pour contributions politiques au niveau municipal dès 2026. Cette décision vient mettre fin au seul crédit d'impôt qui permet de financer la vie politique municipale. Alors que les efforts sont mis pour promouvoir un plus grand nombre de candidatures aux élections municipales, cette décision paraît incompréhensible. ■

EN ROUTE VERS LE CONGRÈS 2025

83^e CONGRÈS DE LA FQM – LÀ OÙ ÇA COMPTE

Le 83^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), présenté par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, rassemblera encore une fois cette année les acteur(-trice)s du monde municipal de partout au Québec. Pendant trois jours, les élus et élus municipaux auront l'occasion de se former, de réseauter, de partager leurs idées et d'explorer les enjeux actuels et futurs du milieu municipal.

Plus qu'un simple événement, le Congrès est devenu un repère annuel dans la vie municipale. Une occasion de se retrouver, de faire le plein d'inspiration et d'amorcer les réflexions nécessaires à la préparation des élections de 2025. Nouveautés, grands moments, ambiance festive : c'est un rendez-vous à ne pas manquer, car c'est « Là où ça compte ».

Et cette année, à la présidence du Congrès : un visage bien connu du réseau municipal...



ENTREVUE AVEC MICHAËL PILOTE, PRÉSIDENT DU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

L'année dernière, on l'a vu briller, à titre de président du Comité jeunes élu(e)s municipaux, dans le panel du 5 à 7 sur les bâtisseurs de nos régions, en compagnie de Régis Labeaume et Marilyn Nadeau. Cette année, il revient en tête d'affiche. Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et infirmier de formation, est le président du Congrès 2025 de la FQM. Pour QUORUM, il dévoile les grandes lignes de ce rendez-vous attendu, qui se tiendra du jeudi 25 au samedi 27 septembre prochain, au Centre des congrès de Québec.

DE VICE-PRÉSIDENT À PRÉSIDENT : UN PASSAGE DE TÉMOIN NATUREL

Q : Michaël, tu étais vice-président du Congrès 2024. Comment vis-tu ton rôle cette année?

R : C'est un immense honneur! Être vice-président m'a permis de plonger dans les coulisses du Congrès et de voir à quel point cet événement est important. Il y a une richesse d'échanges, une volonté de bâtir ensemble l'avenir municipal. Cette année,

je veux contribuer à pousser encore plus loin cette dynamique. À l'aube des élections municipales avec les enjeux régionaux que nous connaissons, je prends mon rôle très au sérieux. Comme président, je souhaite que nos enjeux soient mis en lumière, mais aussi qu'on ait du plaisir.

UNE PROGRAMMATION ÉTOFFÉE, INCLUSIVE ET FESTIVE

Q : À quoi peuvent s'attendre les congressistes cette année?

R : À un événement festif et rassembleur qui parle d'enjeux qui nous concernent. On a déjà nos grandes thématiques, et les ateliers couvriront les enjeux sous tous les angles : gouvernance, finances, urbanisme, environnement, leadership, communication... On veut que chaque participant(e) trouve du contenu pertinent pour sa réalité.

Q : Des éléments en particulier à souligner dans la programmation?

R : Deux espaces de conférences verront le jour au sein même du Salon affaires municipales, ce qui permettra d'assister à des présentations ciblées sans quitter l'espace exposants. Comme d'habitude, on remettra aussi plusieurs prix cette année et on veut que les remises aient un vrai souffle festif. On pourra également profiter de plusieurs activités phares, comme les Rendez-vous juridiques présentés par Cain Lamarre, les séances d'information proposées par VARS, une division de RCGT et les consultations juridiques en collaboration avec Municonseil Avocats. Et cette année, le Congrès est aussi écoresponsable, grâce à Énergir, notre présentateur officiel de ce volet. Les inscriptions sont déjà ouvertes, avec un tarif préférentiel et des blocs d'hébergement disponibles.

Q : Peux-tu nous en dire plus sur la Grande conférence du samedi matin?

R : M. Jean Charest sera le conférencier. Dans le contexte politique actuel, nous sommes choyés de pouvoir bénéficier de son imposant parcours et de son regard sur les défis à venir. Ce sera assurément un grand moment de l'événement.

JEUNES ÉLU(E)S ET JEUNES ESPOIRS

Q : Une activité spéciale est prévue pour les jeunes élu(e)s. Pourquoi maintenant?

R : Parce qu'ils sont de plus en plus nombreux à s'engager et qu'ils vivent des réalités bien particulières. Auparavant, une activité leur était réservée en marge du Congrès. Cette année, une activité est intégrée à la programmation officielle. C'est une façon concrète de valoriser leur voix et de répondre à leurs préoccupations; c'est une formule originale qui mettra en perspective le regard des générations sur la politique.

UNE PASSERELLE VERS LES ÉLECTIONS DE 2025

Q : La FQM prépare une stratégie pour les élections municipales. Quel est l'objectif?

R : La FQM veut soutenir la relève. On sait que plusieurs élu(e)s sortants ne se représenteront pas et que d'autres sont en réflexion pour se lancer. Il faut donc les appuyer. Un guide mis à jour, des outils, des capsules vidéo... tout est en place pour outiller les futurs candidat(e)s, particulièrement les femmes et les jeunes. Ce sujet sera bien évidemment abordé lors de notre Congrès, à quelques semaines des élections.

UNE AMBIANCE RENOUVELÉE AU SALON AFFAIRES MUNICIPALES

Q : Le Salon affaires municipales sera agrandi cette année?

R : Tout à fait! On prévoit près de 200 exposants au Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec depuis plusieurs années, issus de secteurs variés : habitation, transport, énergie, numérique... Plusieurs ministères sont aussi représentés dans les kiosques, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. On y retrouve des véhicules lourds, ce qui est en général fort populaire auprès des élu(e)s! Avec les deux nouveaux espaces de conférences, on ajoute une couche de contenu expert, tout en maintenant l'ambiance conviviale. C'est un vrai lieu de rencontres stratégiques, mais aussi un espace vivant, humain. On veut que les gens aient le goût d'y passer du temps. Aussi, la FQM bénéficiera d'un bel emplacement dans le Salon, afin d'y présenter l'ensemble de ses services. Une réelle chance pour les membres de venir discuter avec notre personnel qualifié.

LE MOT DE LA FIN

Q : Pourquoi s'inscrire dès maintenant?

R : Parce que le Congrès 2025 sera formateur, porteur, vibrant. On a tous besoin de se ressourcer, d'apprendre, de célébrer nos réussites et d'oser penser différemment. On souligne également le mandat des élu(e)s en poste et on se motive pour la prochaine élection. Le Congrès, c'est tout ça à la fois. Et plus on est nombreux, plus l'impact est fort. Alors... on se voit en septembre?

À RETENIR

Dates à noter

Congrès de la FQM 2025, présenté par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec
Jeudi 25 au samedi 27 septembre – Centre des congrès de Québec

Inscriptions ouvertes

Tarif préférentiel en vigueur et blocs d'hébergement disponibles

Présidence

Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul

Vice-présidente : Meggie Richard, préfète de la MRC de Minganie

À surveiller

Grande conférence et programmation détaillée à venir

ÉNERGIR : PRÉSENTATEUR DU CONGRÈS ÉCORESPONSABLE 2025

Depuis plusieurs années, Énergir soutient la FQM dans ses efforts pour faire du Congrès un événement plus durable. Cette année encore, plusieurs initiatives seront mises en place pour réduire l'impact environnemental de la rencontre. Diminution des imprimés, encouragement au transport collectif, sélection d'aliments locaux et réduction des déchets sont autant d'actions concrètes qui marqueront l'édition 2025.

Présente dans plusieurs régions du Québec, Énergir continue d'agir comme une partenaire engagée du développement municipal, en contribuant à des solutions énergétiques plus responsables et accessibles. Grâce à son appui, le Congrès de la FQM demeure un événement rassembleur... et durable. ■

Cain Lamarre rassemble une équipe chevronnée d'avocat(e)s spécialisé(e)s en droit municipal.

Aménagement et urbanisme

Expropriation

Litige municipal

Fiscalité municipale

Gestion contractuelle municipale

Accompagnement des intervenants municipaux

Accès à l'information

Gouvernance, éthique et déontologie



Ensemble
pour réussir



COMMENT TU DIS ÇA? UN ROADTRIP SONORE AU CŒUR DU FRANÇAIS RÉGIONAL

Dès ce mois de juin, la langue française sort des sentiers battus et monte à bord d'un véhicule bien spécial. Direction : les régions du Québec, leur accent, leur parler coloré et leur créativité linguistique. La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec Visages régionaux, dévoile une série balado audacieuse et rafraîchissante intitulée *Comment tu dis ça?*, qui mettra en valeur la vitalité de la langue française dans nos territoires. Un projet soutenu financièrement par le gouvernement du Québec.

Le projet se veut à la fois un hommage à la richesse du français parlé dans les régions, une célébration de la créativité linguistique et un appel à la fierté. Fierté d'avoir une langue qui vit, qui évolue, qui appartient à toutes celles et tous ceux qui la parlent.

UNE TRAVERSÉE DU TERRITOIRE... ET DE LA LANGUE

L'idée derrière *Comment tu dis ça?* est simple, mais ambitieuse : prendre la route pour écouter comment le français se parle, se chante et se vit aux quatre coins du Québec. Loin d'un exercice académique, cette série propose une plongée sonore dans la réalité linguistique des régions. Chaque épisode nous transporte dans une nouvelle portion du territoire, de la Côte-Nord à l'Abitibi-Témiscamingue, en passant par la Gaspésie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Centre-du-Québec. Les voix qui s'y font entendre sont multiples : celles de citoyen(ne)s rencontrés sur le terrain, de spécialistes, d'artistes et de passionné(e)s de la langue.

La narration prend la forme d'une discussion à deux voix entre les coanimateur(-trice)s, Gabrielle Thouin, journaliste et documentariste sonore, et Gabriel Martin, linguiste. C'est dans leur voiture, entre deux arrêts, qu'ils réfléchissent à ce qu'ils ont entendu. Le ton est complice, accessible, parfois drôle, toujours curieux. La série alterne ainsi entre séquences de route, entrevues, ambiances captées sur le vif et prestations artistiques inspirées des thèmes abordés.

UNE LANGUE QUI BOUGE

L'approche du balado est volontairement hybride : entre le documentaire et la création. On y parle de régionalismes, d'accents, de mots qui survivent et d'autres qui émergent. On y aborde aussi l'insécurité linguistique, l'influence des arts sur le langage, ou encore le rôle de l'immigration dans le façonnement du français d'aujourd'hui. Ce sont des questions complexes, mais traitées avec nuance et humanité. Le tout est ponctué d'extraits musicaux évocateurs tirés d'artistes d'ici qui viennent illustrer avec poésie et mordant les thèmes abordés.

Dans les épisodes, on entend aussi des voix artistiques fortes comme celles de la poète Erika Soucy et de la comédienne Ève Landry, qui offrent une lecture sensible et incarnée de la langue régionale. Cela permet aussi de montrer comment les artistes s'approprient la langue et ce qu'ils en font par la suite.



UN CLIN D'ŒIL À L'HISTOIRE, UN REGARD SUR LE PRÉSENT

Si le projet est résolument tourné vers le présent, il s'inscrit aussi dans une filiation avec le travail colossal mené dans les années 1970 par Gaston Dulong et son équipe dans le cadre de l'*Atlas linguistique de l'Est du Canada*. À l'époque, plus de 700 locuteur(-trice)s avaient été rencontrés dans 150 villes et villages pour répertorier les mots du quotidien. Aujourd'hui, *Comment tu dis ça?* reprend la route, non pas pour figer la langue dans le béton, mais pour montrer qu'elle est toujours bien vivante, qu'elle se nourrit des territoires et des gens.

Le balado rend aussi hommage aux multiples identités qui composent le Québec francophone. On y entend la voix de jeunes qui se réapproprient leur accent, d'artistes autochtones qui jonglent avec deux langues, de nouveaux arrivant(e)s qui apprennent à apprivoiser les expressions locales. Le français québécois n'est pas une langue unique, c'est un ensemble de façons de parler — et d'être — qui évoluent au fil des générations, des lieux et des expériences.

UNE FIERTÉ RÉGIONALE, UNE LANGUE SANS COMPLEXE

La mission première du projet est claire : renforcer la fierté linguistique en région. Dans un contexte où l'uniformisation guette et où l'accent des grandes chaînes domine les ondes, *Comment tu dis ça?* remet les régions à l'avant-plan. Non pas comme des témoins d'un français d'autrefois, mais comme des foyers de création linguistique actuels. On y célèbre les expressions colorées, les sonorités typiques, les mots inventés dans une cuisine de rang ou une salle communautaire.

Ce projet porte aussi une valeur éducative, sans jamais tomber dans le ton professoral. Il s'adresse aux jeunes, aux nouveaux Québécois(es) et à toutes celles et tous ceux qui souhaitent renouer avec une langue pleine de surprises. Une langue qui se parle fort, qui fait rire, qui touche et qui unit.

UN PARTENARIAT ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

Ce projet est né de la collaboration entre la FQM et Visages régionaux, une entreprise reconnue pour sa capacité à créer du contenu ancré dans les réalités territoriales. C'est cette volonté de faire rayonner les régions autrement qui a nourri toute la démarche de création. À travers les cinq épisodes, on sent cette volonté de faire entendre des voix souvent absentes du discours linguistique dominant.

Avec *Comment tu dis ça?*, la FQM confirme son rôle de porte-parole des régions et de promotrice de leur richesse, qu'elle soit économique, sociale ou linguistique. La série se veut un outil de rayonnement, mais aussi un cadeau aux communautés locales : celui de reconnaître la beauté de leur manière de dire, d'exister, de vivre en français.

Alors, la prochaine fois que quelqu'un vous demandera : « Comment tu dis ça, toi? », vous pourrez répondre avec un sourire, et peut-être même lui proposer d'écouter le balado.

À écouter au commenttudisca.ca.

Avec *Comment tu dis ça?*, la FQM confirme son rôle de porte-parole des régions et de promotrice de leur richesse, qu'elle soit économique, sociale ou linguistique. La série se veut un outil de rayonnement, mais aussi un cadeau aux communautés locales : celui de reconnaître la beauté de leur manière de dire, d'exister, de vivre en français.

TRAITS LINGUISTIQUES ÉTONNANTS

Connaissez-vous le culotton?

Le mot culotton désigne un pantalon à mettre pour jouer dans la neige. C'est un mot régional et affectueux, utilisé dans certaines régions du Québec (notamment au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, mais aussi ailleurs).

Un « r » disparu par résistance

À Havre-Saint-Pierre et aux Îles-de-la-Madeleine, on remplace parfois les « r » par des « y ». Cette caractéristique phonétique serait issue d'un acte de résistance face à la monarchie britannique. Un accent qui traverse les kilomètres et les générations. ■



PLUS VERTES
PLUS BLEUES
PLUS DURABLES

**ON INNOVE
AVEC VOUS!**

BÉLANGERSAUVÉ
— AVOCATS —

BELANGERSAUVÉ.COM



Mathieu Laneuville, ing., M.Sc.A., ingénieur civil spécialisé en eau et président-directeur général Réseau Environnement

NOS SERVICES D'EAU MUNICIPAUX ONT BESOIN DE NOUS

Réseau Environnement appelle les élu(e)s et employé(e)s municipaux à se mobiliser pour protéger ce service essentiel, qui représente autant un enjeu d'adaptation climatique et d'équité intergénérationnelle que de capacité de développement urbain. Voici cinq recommandations structurantes pour un financement durable de nos services d'eau.

1. VISER L'AUTOFINANCEMENT D'ICI 2032

Actuellement, seulement 42 % des coûts des services d'eau sont recouverts, le reste étant assumé par les municipalités. Nous proposons un virage vers l'autofinancement du maintien d'actifs en eau, incluant la création de réserves dédiées avec des seuils d'investissement minimaux. Ce modèle assure une meilleure prévisibilité, réduit les coûts liés à l'endettement et évite de surcharger les contribuables lorsqu'un pic d'investissement s'avère nécessaire.

2. UN APPUI GOUVERNEMENTAL POUR RATTRAPER LE RETARD

Les municipalités ne peuvent assumer seules le rattrapage du sous-financement. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent financer le DMA existant et les mises aux normes qu'ils exigent.

Sous nos pieds, des milliers de kilomètres de conduites assurent l'accès à l'eau potable. Pourtant, ce réseau invisible est en péril : notre déficit de maintien d'actifs (DMA) en infrastructures d'eau atteint 19,3 G\$.

3. PROTÉGER LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

L'accès à l'eau est un droit. Il faut bonifier les allocations pour les ménages vulnérables afin d'atténuer les impacts des ajustements tarifaires à prévoir pour assurer un juste recouvrement des coûts des services d'eau par les municipalités.

4. COMPLÉTER LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DES ICI

Les industries, commerces et institutions (ICI) doivent payer leur juste part. Une tarification volumétrique équitable – une pratique déjà répandue ailleurs – permettrait de mieux refléter les coûts réels de leur consommation tout en contrôlant leur facture.

5. MIEUX MESURER POUR MIEUX GÉRER

Seulement 9 % des ménages québécois ont un compteur d'eau, ce qui nuit à la mesure de notre consommation réelle, à la détection des pertes et à la sensibilisation aux coûts évitables liés à notre utilisation d'eau. Inspirés du succès de l'approche de

Calgary, nous proposons une approche volontaire à l'installation de compteurs et à la tarification volumétrique pour les résidences existantes, doublée d'une obligation pour les nouvelles constructions et les municipalités proches de leur capacité maximale en matière d'infrastructures ou de ressource.

CONCLUSION

Des solutions à nos défis en eau adaptées aux réalités municipales existent. Réseau Environnement est prêt à accompagner les municipalités dans cette transition, avec son expertise, ses outils et ses formations. En tant qu'élu(e)s ou employé(e)s municipaux, votre soutien aux recommandations proposées peut faire toute la différence pour assurer un service fiable, durable et équitable dans toutes les régions, et pour des générations à venir.

Parce qu'au fond, nos services d'eau municipaux ont toujours été là pour nous. C'est à notre tour d'être là pour eux. ■

FIXER DES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE POUR UN AVENIR DURABLE

Chronique rédigée dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale du gouvernement du Québec qui découle du Plan pour une économie verte 2030.



Les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont essentielles au succès des plans climat et servent de repères pour orienter les politiques locales. Elles permettent d'établir des objectifs clairs pour structurer les actions d'atténuation et assurent la responsabilisation des organismes municipaux.

Les cibles de réduction des émissions de GES servent de boussole pour guider les efforts de la démarche d'atténuation. Elles sont nécessaires pour structurer les actions à court, moyen et long terme et demandent d'être en concordance avec les mesures de réduction. Ces cibles doivent être à la fois ambitieuses et réalistes. Sans cibles précises, les plans climatiques risquent d'être flous et incohérents.

De plus, les cibles doivent fixer des jalons clairs et des échéances précises, permettant de prioriser certaines actions spécifiques, notamment dans les secteurs où les émissions sont les plus élevées. Elles doivent prendre racine dans le contexte territorial local, en tenant compte des facteurs socioéconomiques et démographiques, des politiques des paliers gouvernementaux, du profil énergétique et des émissions de la région.

Par ailleurs, les organismes municipaux peuvent choisir parmi des cibles existantes, telles que celles définies dans les objectifs nationaux établis par les gouvernements provinciaux¹, fédéraux² ou internationaux, délimités dans le cadre de l'Accord de Paris³.

Des professionnels compétents peuvent également proposer une cible basée sur des méthodes reconnues. Les méthodologies proposées par le *Science Based Targets Network*, qui sont alignées avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C peuvent constituer un bon point de départ, si l'organisme municipal souhaite adopter une approche très ambitieuse et fondée sur des données scientifiques probantes.

En outre, l'établissement des cibles peut également se faire en conjugaison avec les différents acteurs du



Raphaël Smith, professionnel en adaptation aux changements climatiques
Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques,
Fédération québécoise des municipalités

plan climat. Impliquer les citoyen(ne)s, les entreprises locales et les autres parties prenantes dans la définition des cibles permet de garantir que les objectifs sont réalisables et acceptés. Cette stratégie permet d'encourager l'adhésion sociale et des dialogues collaboratifs et favorise également une meilleure compréhension des enjeux, tout en établissant des cibles alignées avec les objectifs et l'implication des différents acteurs.

En conclusion, fixer une cible de réduction des GES pour un organisme municipal est un processus stratégique qui doit être cohérent avec les réalités locales et les engagements nationaux. Avec l'appui et la mobilisation des parties prenantes locales, cette cible devient un levier efficace pour agir, inspirer d'autres acteurs à adopter des pratiques plus durables et inciter au développement de solutions nouvelles.

La Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités peut vous accompagner dans la réflexion entourant les cibles de réduction de GES. Joignez-vous à ingenierie@fqm.ca pour en apprendre davantage. ■

¹Réduction de 37,5 % d'ici 2030, par rapport aux émissions de 1990

²Réduction de 20 % d'ici 2026, par rapport aux émissions de 2005

³Réduction de 43 % d'ici 2030, afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C



M^r Philippe Asselin, avocat associé
Morency, Société d'avocats

LA DEMANDE DE DESTITUTION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION : UN « PENSEZ-Y-BIEN »!

Tout d'abord, la demande de destitution d'un président d'élection est possible en vertu du quatrième alinéa de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*¹, lequel prévoit que la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, pour cause, destituer un président d'élection.

Puisque le législateur s'est montré peu loquace sur ce qui constitue une cause suffisante, la Commission a néanmoins rappelé, à de nombreuses reprises, que la destitution d'un président d'élection était un geste grave qui devait reposer sur un motif sérieux².

À titre d'exemples, les motifs suivants ont été considérés comme étant sérieux par la Commission³:

- La partialité ou l'apparence raisonnable de partialité du président d'élection;
- Un manquement ayant entaché le processus électoral ou ayant causé un préjudice réel;
- Un manquement au devoir de réserve du président d'élection.

Signalons que des appréhensions, des possibilités ou des éventualités ne sont pas suffisantes pour entraîner la destitution d'un président d'élection⁴. La

Bien que nous soyons seulement en juin, le décompte en préparation des prochaines élections générales municipales a d'ores et déjà commencé. Or, la tenue de ces élections pourrait bien inciter certaines personnes à demander la destitution du président d'élection. Qu'en est-il?

personne qui recherche une telle conclusion doit donc présenter une preuve tangible et convaincante.

Mentionnons également qu'un président d'élection peut bénéficier d'une certaine marge d'erreur, à condition que celle-ci ait été commise de bonne foi, qu'on ait cherché à y remédier et qu'elle n'ait pas entaché le processus électoral⁵. Il en va de même pour les irrégularités qui n'ont pas compromis la procédure prévue ou qui n'ont pas causé de préjudice réel⁶.

Quant aux discussions prétendument partisans qui ont pu avoir lieu entre le président d'élection et certain(e)s candidat(e)s, la Commission se demandera alors si une personne raisonnable et bien informée conclurait, en présence de faits dûment prouvés, à l'impartialité du président d'élection⁷.

Comme nous pouvons le constater, les critères pour obtenir la destitution d'un président d'élection sont relativement élevés. En tant qu'officier de premier plan dans le processus électoral municipal⁸, le président d'élection doit néanmoins faire preuve de prudence, d'intégrité et de compétence dans le cadre de ses fonctions. En effet, l'œil attentif des candidat(e)s, des électeur(-trice)s et des autorités n'est jamais bien loin! ■

¹RLRQ, c. E-2.2.

²Thompson c. Dagenais, 2021 CanLII 128093 (OCCMQ). Voir également Poirier c. Thériault, 2021 CanLII 128123 (OCCMQ), Dubois c. Côté, 2021 CanLII 119604 (OCCMQ) et Landry c. Dupuis, 2021 CanLII 119599 (OCCMQ).

³Gagnon c. Girard, 2017 CanLII 89219 (OCCMQ). Voir également Turmel c. Rheault, 2017 CanLII 83135 (QC CMQ).

⁴Supra, note 2.

⁵Paul-Hus et Grenier, 2021 CanLII 103941 (OCCMQ).

⁶Dubois c. Côté, précité, note 2.

⁷Thompson c. Dagenais, précité, note 2.

⁸Bourcier c. Garreau, AZ-94021236 (C.S.).

REMBLAIS ILLÉGAUX EN ZONE INONDABLE : LA DÉFENSE DU « DOMMAGE SUBSÉQUENT À L'ENVIRONNEMENT » NE VAUT PAS



Jean-François Girard, avocat spécialisé en droit de l'environnement et droit municipal, membre honoraire du Centre québécois du droit de l'environnement DHC Avocats

Une municipalité met en demeure un citoyen qui a fait exécuter des remblais illégaux en rive et dans la zone inondable d'un plan d'eau (en l'occurrence, le fleuve Saint-Laurent), en contravention de la réglementation municipale applicable à la protection des zones inondables, des rives et littoraux. Devant le refus d'agir du citoyen, la municipalité se voit forcée d'entreprendre un recours sur la base de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*¹.

Entre la mise en demeure et la tenue du procès, il se sera écoulé quelques années pendant lesquelles la nature aura repris certains droits sur les aménagements réalisés, de sorte que le défendeur tente de prétendre que défaire les aménagements causera un plus grand tort à l'environnement.

Dans l'affaire *Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel c. Deguise*², le défendeur soutenait que la municipalité demanderesse n'avait rien à « gagner » en demandant la restauration des lieux, car les travaux correctifs « perturberaient l'équilibre écologique qui se serait réinstallé depuis les travaux dérogatoires sans éliminer la totalité de l'empiètement ailleurs »³. Il demandait donc à la Cour d'exercer son pouvoir discrétionnaire et de refuser la remise en état des lieux.

La Cour supérieure, sous la plume de la juge Thériault, rétorque ceci :

« [67] Le Tribunal est d'avis que dans le présent cas de figure, le débat entourant le “gain environnemental” des travaux correctifs de restauration est en quelque sorte un faux-débat dans la mesure où cela suppose qu'il reviendrait à la Municipalité de justifier en quoi le respect de sa réglementation représente un tel “gain”. Le but de la réglementation en cause est précisément la protection de la rive, du littoral et de la plaine inondable, et le fait qu'on y ait dérogé ne saurait servir à opérer un renversement du fardeau de la preuve obligeant la Municipalité de se rabattre sur une alternative qui soit privilégiée par celui qui est en défaut, en l'occurrence par M. Deguise. Conclure le contraire reviendrait à reprocher à la Municipalité d'insister sur le respect de sa réglementation dès lors que celui qui y a contrevenu la place devant le fait accompli en prétextant qu'elle n'a rien à gagner d'un point de vue environnemental en réclamant la restauration. » [Nos soulignements]

La Cour ajoute qu'autoriser le maintien des aménagements effectués en contravention de la réglementation « irait à l'encontre du principe fondamental interdisant à quiconque de se faire justice à soi-même »⁴ et réaffirme l'importance de respecter la réglementation applicable :

« Contrairement aux prétentions de M. Deguise, le fait d'insister sur le respect de la réglementation applicable en exigeant les travaux correctifs de restauration, en l'occurrence la renaturalisation de la berge et le retrait de la quasi-totalité de l'empiètement, n'a rien d'intransigeant ou de dogmatique ou encore de théorique, ces travaux étant à la fois appropriés et proportionnés au vu des circonstances car ils corrigent la dérogation sans compromettre la stabilité de son terrain et de sa résidence. À nouveau, conclure le contraire, entre autres au motif que les travaux correctifs de restauration imposent des frais additionnels à M. Deguise, reviendrait à cautionner sa stratégie du fait accompli. »⁵

On constate que les tribunaux peuvent rappeler à l'ordre les citoyen(ne)s qui prennent des libertés avec la réglementation liée à l'environnement. Un tel jugement devrait encourager les municipalités à intervenir. ■

¹Article 227 LAU qui permet de faire cesser un usage qui n'est pas conforme à la réglementation de zonage.

²C.S. 765-17-002110-205, 14 novembre 2024, j. Thériault.

³Par. 69 du jugement.

⁴Par. 68 du jugement.

⁵Par. 70 du jugement.





ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 UN RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUE POUR L'AVENIR DE NOS RÉGIONS

À quelques mois du scrutin municipal du dimanche 2 novembre, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) consacre un dossier complet à l'un des grands rendez-vous démocratiques du Québec. Avec la campagne « Passe à l'action pour ta région », présentant de nouveaux outils de soutien aux candidat(e)s, en passant par les données du sondage Léger et des perspectives d'élue(s) inspirant(e)s, ce dossier explore les enjeux, les défis et les leviers qui façonnent l'avenir de la représentation municipale.

UNE CAMPAGNE POUR FAIRE PARTIE DE L'ACTION

La FQM a lancé une vaste campagne de sensibilisation et de soutien à l'intention des futur(e)s candidat(e)s, des élu(e)s en poste et des municipalités. Sous le thème « Passe à l'action pour ta région », cette initiative vise à transmettre une information claire, engageante et accessible sur le rôle d'élu(e) et sur la politique municipale au sens large.

Ce slogan, simple et évocateur, agit comme une invitation directe à faire partie du changement, à incarner les décisions qui façonnent nos milieux de vie. Il rappelle que l'engagement municipal n'est pas réservé à une élite ou à une poignée d'initiés, mais qu'il est à la portée de toute personne qui souhaite s'impliquer

pour le bien collectif. Cette volonté de démocratiser l'engagement politique local est au cœur de la démarche actuelle de la FQM.

Concrètement, la campagne prend forme à travers une série d'actions de communication, déployées progressivement pour susciter l'intérêt, nourrir

la réflexion et, ultimement, inciter à passer à l'action. Capsules vidéo, publications sur les réseaux sociaux, fiches pratiques, etc. : tout est mis en œuvre pour créer un écosystème propice à l'émergence de nouvelles candidatures.

Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances auto et habitation



Avec **La Personnelle**, vous aurez accès à :

- ✓ des **tarifs exclusifs** qui ne sont pas offerts au grand public;
- ✓ un **service à la clientèle exceptionnel** d'un chef de file de l'industrie en matière d'expérience client¹.



En savoir plus
lapersonnelle.com/fqm
 1 888 476-8737



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation
 Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. La Personnelle^{MD} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence.

1. Études comparatives des assureurs habitation et automobile en Ontario et au Québec menées par un sondeur indépendant entre 2013 et 2023. Le classement est basé sur des échantillons statistiquement pertinents de mesures de l'expérience client pour les marques d'assurance de dommages.

Dès les premières semaines, deux initiatives ont marqué le coup d'envoi de cette campagne :

• **La publication des résultats d'un sondage**

Léger, portant sur la perception des citoyen(ne)s à l'égard des élu(e)s municipaux. Sans surprise, les résultats sont globalement très positifs pour les élu(e)s des petites municipalités et des régions. Ils témoignent d'un fort capital de confiance envers les conseils municipaux, que la FQM souhaite mettre de l'avant. Cette reconnaissance du travail accompli est essentielle pour contrebalancer le discours pessimiste actuel entourant la politique municipale.

• **La diffusion de notre série de capsules vidéo**

« **La politique municipale sans filtre** », qui explore sans détour les réalités du métier d'élu(e). Cette série présente le parcours d'élu(e)s municipaux. Le ton est franc, parfois humoristique, mais toujours informatif. Chaque intervenant(e) aborde un enjeu particulier : les communications publiques, la place des jeunes et des femmes en politique, la réalité des projets municipaux ou encore les différents

profils d'élu(e)s. Pour visionner les capsules, visitez le fgm.ca/enjeux/presentation/passe-a-l'action-pour-ta-region.

Cette approche directe et sans filtre a pour objectif de faire tomber certains préjugés entourant le rôle d'élu(e) : non, il ne faut pas avoir un doctorat en urbanisme pour se présenter; non, l'implication municipale ne rime pas toujours avec conflits et réunions interminables. Oui, on peut être jeune, parent, travailleur(-euse), issu de l'immigration ou en reconversion professionnelle, et avoir sa place à l'hôtel de ville.

C'est dans cette perspective que les capsules mettent également en vedette des élu(e)s d'horizons divers, avec un accent sur la pluralité des parcours, l'équilibre entre vie personnelle et vie politique, et les motivations qui poussent des citoyennes et citoyens à s'engager. À travers ces récits, la campagne cherche aussi à susciter l'identification : se reconnaître dans un témoignage, c'est déjà imaginer qu'on pourrait, nous aussi, oser franchir le pas.

L'année électorale municipale s'amorce donc avec un élan collectif. Derrière ce slogan fort qu'est



« Passe à l'action pour ta région », il y a une intention profonde : reconnecter les citoyen(ne)s avec leur démocratie locale. Car au-delà des chiffres et des slogans, la FQM est convaincue que l'implication municipale demeure l'une des formes d'engagement les plus concrètes et les plus influentes sur le quotidien des communautés.



On voit à gauche Micheline Ancitil, mairesse de Forestville et préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord, en compagnie de M^{re} Héroïse Desgagnés, directrice du Service de ressources humaines et relations du travail de la FQM. À droite, Guy St-Pierre, maire de Manseau, aussi en discussion avec M^{re} Desgagnés.



PASSE À L'ACTION pour ta région

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

La campagne « Passe à l'action pour ta région » de la FQM vise à reconnecter les citoyen(ne)s avec leur démocratie locale.

DE LA CONFIANCE, MAIS UNE MÉCONNAISSANCE DU RÔLE

La politique municipale demeure le palier de gouvernement qui inspire le plus la confiance des Québécoises et des Québécois. Selon un sondage Léger mené pour la FQM au printemps 2025, 70 % des répondant(e)s se disent satisfaits du travail de leur maire ou mairesse. Cette statistique place les élu(e)s municipaux bien devant leurs homologues provinciaux et fédéraux. Pourtant, cette confiance ne se traduit pas toujours par une implication concrète, que ce soit en matière de participation citoyenne ou de candidatures.

Le paradoxe est frappant : alors que la majorité des citoyen(ne)s affirment croire en l'importance

du rôle des élu(e)s municipaux, plusieurs ignorent ce qu'il implique réellement. Le sondage révèle que peu de gens comprennent le fonctionnement d'un conseil, les responsabilités des élu(e)s ou encore la manière dont les décisions sont prises. Cette méconnaissance devient un frein majeur à la participation, notamment auprès des jeunes adultes et des femmes, deux groupes pourtant bien représentés dans les milieux communautaires, scolaires et associatifs.

Cette méconnaissance touche également les aspects logistiques et légaux liés à l'exercice d'un mandat. De nombreux candidat(e)s potentiels se découragent à la simple lecture des obligations légales ou des étapes à franchir pour déposer

une candidature. Et pourtant, ces obstacles sont surmontables, à condition d'être bien outillé et bien entouré. La FQM est justement là pour accompagner les élu(e)s dans leurs fonctions par la suite.

UNE RELÈVE À CONVAINCRE, UN CLIMAT À PRÉPARER

Le sondage Léger révèle aussi que 71 % des répondant(e)s souhaitent une plus grande présence de jeunes de 18 à 35 ans dans les conseils municipaux, et 70 % désirent une meilleure représentation des femmes. Ce désir d'une démocratie locale plus représentative traverse les générations et les genres.



REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE



- COMPÉTENCE
- COLLABORATION
- RESPECT

Mes Pierre Laurin, Claude Jean, Yves Boudreault, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Lahbib Chetabi, Valérie Savard, Arthur Ciroux, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Benoît St-Onge, Olivier Arseneau, Shannon Soulié, Marc-André Beaudoin

418 658-9966 tremblaybois.ca    

Malgré cette volonté, les obstacles sont encore nombreux : intimidation, manque de temps, doute de légitimité, complexité des obligations légales...

Parmi les raisons évoquées par ceux et celles qui hésitent à se lancer, le manque de reconnaissance, la peur de se retrouver isolé dans un rôle public et l'inquiétude face à l'exposition médiatique figurent en tête de liste. Pour répondre à ces préoccupations, la FQM mise sur la valorisation du rôle d' élu(e) municipal(e) (un guide est d'ailleurs disponible [ici](#)) et sur la diffusion de témoignages authentiques d' élu(e)s de différentes régions, au profil varié. Elle propose aussi de nombreuses ressources (voir notre article intitulé **Des outils pour soutenir les candidatures municipales** en page 36) pour lever les freins et rendre l'engagement concret.

RENDRE VISIBLE LA DIVERSITÉ DES PARCOURS

Les initiatives prévues dans le cadre de la campagne s'articulent autour de plusieurs volets : capsules vidéo, fiches explicatives, guide, témoignages. L'objectif est de rendre visible la diversité des parcours et des profils, mais aussi de démystifier les différentes étapes du parcours politique municipal.

Ces témoignages sont bruts, directs, loin du ton institutionnel : on veut faire entendre des voix réelles, crédibles, parfois vulnérables, mais toujours engagées.

Au-delà des vidéos, une liste de références pratiques vulgarisent les étapes à suivre pour poser sa candidature, les règles à respecter pendant une campagne, la relation avec le (la) président(e) d'élection (souvent directeur(-trice) général(e) de la municipalité), ou encore les conseils pour une campagne efficace. Chaque élément est pensé pour répondre aux nombreuses questions que se posent les citoyen(ne)s tentés de faire le saut.

QUAND LES ÉLU(E)S EN PLACE DEVIENNENT ALLIÉ(E)S

Dans plusieurs municipalités, des maires et mairesses en poste s'impliquent déjà pour préparer la relève. Durant le panel organisé par la FQM lors du Congrès 2024, la mairesse de Saint-Jean-Baptiste, Marilyn Nadeau, le maire de Baie-Saint-Paul, Michaël Pilote, et l'ex-maire de Québec Régis Labeaume ont partagé leur vision de la politique municipale et l'importance de donner envie à d'autres de s'impliquer. Leur message était unanime : la politique municipale a besoin

de nouvelles énergies, mais aussi de conditions propices pour les accueillir.

L'appui des élu(e)s en poste peut prendre différentes formes : faire connaître leur expérience, accompagner un(e) futur(e) candidat(e) dans ses démarches, ou encore simplement partager un café pour parler du quotidien d'un(e) élu(e). Ces gestes simples ont un impact réel sur la confiance de ceux qui hésitent à franchir le pas.

LE SOUTIEN, UN FACTEUR DE RÉUSSITE

La FQM ne se contente pas d'encourager les candidatures : elle agit aussi pour structurer un environnement favorable aux nouveaux élu(e)s. Depuis les élections municipales de 2021, près de 80 % des élu(e)s ont été formés par la FQM dans le cadre des formations obligatoires. Cette expertise en formation est mobilisée pour accompagner les futurs candidat(e)s, dès leur décision de se lancer.

La FQM encourage également les municipalités et les MRC à mettre en place localement des groupes de soutien ou des réseaux de mentorat, pour que personne ne traverse cette aventure seul. Car comme le rappelle la campagne : on ne se présente pas seul, on ne gouverne pas seul non plus.

Cette logique d'accompagnement est d'autant plus importante que le mandat d' élu(e) est parfois mal compris dans sa complexité. Gestion de conflits, relations avec les médias, planification stratégique, négociation avec les partenaires régionaux : tous ces éléments demandent des compétences qui s'apprennent. La FQM veille à ce que les élu(e)s aient accès aux bons outils, au bon moment.

UN ÉCOSYSTÈME D'APPUI À MIEUX FAIRE CONNAÎTRE

Être élu(e) municipal(e), c'est faire partie d'un système complexe d'interactions avec les citoyen(ne)s, les employé(e)s municipaux, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Commission municipale du Québec (CMQ) et des partenaires comme la FQM. Cette réalité administrative et politique est souvent méconnue des nouveaux élu(e)s et peut devenir un défi en soi.

Il est donc important de rappeler qu'une fois élus, ces hommes et femmes peuvent compter sur l'appui d'un écosystème solide pour leur prêter main forte.

Les sujets abordés dans ce dossier spécial permettront de mieux comprendre les complémentarités à développer pour assurer une gouvernance

municipale harmonieuse. Ces regards croisés visent à outiller autant les nouveaux élu(e)s que les directions générales en poste pour favoriser une collaboration durable.

RESPECT, COLLABORATION, RECONNAISSANCE : LES PILIERS D'UNE DÉMOCRATIE LOCALE FORTE

Plusieurs contenus aborderont l'importance de valeurs fondamentales comme le respect, la tolérance et l'écoute en politique. Le climat politique local n'est pas qu'une affaire de règlement intérieur : il dépend aussi de la manière dont les élu(e)s interagissent, débattent et représentent leurs concitoyen(ne)s.

Dans cet esprit, les élu(e)s sortants sont invités à valoriser leur rôle et à encourager les candidatures. Passer le flambeau, accompagner la relève, donner envie à d'autres de contribuer à la vie démocratique : voilà un héritage précieux. Et c'est souvent à ceux et celles qui sont déjà en poste que revient la mission de transmettre ce goût de l'engagement.

UN APPEL À BÂTIR L'AVENIR, UN GESTE À LA FOIS

L'élection municipale de 2025 sera un moment clé pour la vitalité démocratique du Québec. Elle constituera l'occasion de renouveler les équipes, de faire entrer de nouvelles voix, de confirmer des vocations. Elle sera aussi un test de notre capacité collective à encourager la participation citoyenne, à valoriser l'implication politique et à faire de la démocratie municipale un véritable levier de transformation locale.

En politique municipale, chaque candidature compte. Et chaque élection est une occasion de renforcer le tissu démocratique de nos régions. ■

La politique municipale a besoin de nouvelles énergies, mais aussi de conditions propices pour les accueillir.

fqm.ca/wp-content/uploads/2025/03/g_valorisation_elue_municipale_2025.pdf



Annie Bouchard, conseillère municipale à Baie-Saint-Paul

ANNIE BOUCHARD : « PAS D'EXCUSES, PAS DE LIMITES! »

Annie Bouchard a été élue conseillère municipale à Baie-Saint-Paul en 2021. Bachelière en administration des affaires, gestionnaire d'un organisme communautaire depuis plusieurs années, elle est également une paracycliste à la retraite qui est montée sur les plus hautes marches de podiums. Ce n'est assurément pas son handicap visuel qui l'empêche de foncer. Sa devise : « Pas d'excuses, pas de limites! »

EST-CE QUE VOTRE HANDICAP A ÉTÉ UN ENJEU LORS DE VOTRE CAMPAGNE ÉLECTORALE?

Mon handicap a soulevé des questions, mais les gens ne me les ont pas directement posées. Je sais que des gens n'ont pas voté pour moi à cause de ça. D'autres ont parlé au maire et à l'administration municipale pour dire que ça n'avait pas de bon sens, que je ne pourrais pas faire le travail. C'est l'ignorance des gens qui amène des préjugés comme ça. Les outils sont nombreux pour que je puisse faire le travail... je suis une gestionnaire depuis plusieurs années, j'ai l'habitude! Je dois donc défendre que, au-delà de mon handicap, je peux accomplir le travail. Pendant ma campagne, j'ai misé là-dessus. Je disais que je pouvais apporter une nouvelle vision!

ET MAINTENANT, APRÈS PRÈS DE QUATRE ANS, COMMENT ÇA SE PASSE?

[NDLR M^{me} Bouchard rigole] Maintenant, les gens disent « Ben voyons, elle joue la comédie! Elle n'est pas aveugle pantoute. Elle est tout le temps partout! » Mais avec le conseil, ça se passe super bien. On est une belle équipe. Mon maire [NDLR Michaël Pilote] me fait beaucoup confiance. Il m'a confié des dossiers. Comme conseil, on a réalisé beaucoup de choses. On est très proactifs. La partie la plus triste, c'est celle de devoir défendre ma limitation. Moi, je ne la vois pas comme une limite. On n'a pas assez de modèles pour

défaire les préjugés des gens, ou on ne les met pas assez en évidence.

QUELLES SONT VOS RÉALISATIONS COMME CONSEILLÈRE MUNICIPALE?

Un de nos buts comme équipe était de rétablir un climat agréable et de gérer sainement les finances. C'est mission accomplie.

Personnellement, j'ai la responsabilité du logement abordable. On a créé un organisme sans but lucratif dont je suis la présidente déléguée par la Ville. Nous avons été sélectionnés pour le Programme d'habitation abordable Québec. Ce projet va changer le visage de Baie-Saint-Paul.

Aussi, j'utilise ma tribune d'élue pour faire des interventions très humaines. Notre rôle est aussi de travailler sur les préjugés envers les personnes itinérantes. Ça peut arriver à n'importe qui de se retrouver à la rue, à nos proches, à nous.

Dans mon mandat, on a aussi eu les inondations. Je me souviens être sur les lieux avec notre maire et de lui dire « Je ne m'étais pas engagée pour ça! ». Mais ça fait partie du travail. Ça nous a pris beaucoup de temps.

Bref, j'ai apporté mes couleurs à la ville, avec l'équipe de conseiller(-ère)s. On est une belle équipe. Pas

toujours d'accord, mais respectueuse des opinions des autres.

ET POUR L'AUTOMNE 2025?

Je vais me représenter. Je veux finir les logements abordables.

AVEZ-VOUS UN MESSAGE POUR TOUS CEUX ET CELLES QUI HÉSITENT À SE LANCER EN POLITIQUE MUNICIPALE?

Je leur dirais d'y aller, quel que soit leur bagage. On a besoin d'expertises et de personnalités différentes. Réunir des gens représentant tous les aspects de la population permet d'être représentatif de la collectivité. ■

« J'ai apporté mes couleurs à la ville, avec l'équipe de conseiller(-ère)s. On est une belle équipe. Pas toujours d'accord, mais respectueuse des opinions des autres. » - Annie Bouchard, conseillère municipale à Baie-Saint-Paul

MIEUX FORMER POUR MIEUX AGIR : UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Les prochaines élections municipales marqueront l'arrivée de centaines de nouveaux(-velles) élu(e)s partout au Québec. Dès leur assermentation, ces personnes auront à prendre des décisions structurantes et à plonger dans les rouages d'une organisation municipale qui ne leur laisse que peu de répit. Dans ce contexte, il est essentiel qu'elles soient bien accompagnées.

C'est précisément la mission que s'est donnée la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en matière de formation : outiller les élu(e)s pour leur permettre d'exercer leur mandat avec confiance, rigueur et efficacité. Déjà bien implantée, l'offre de la FQM est en constante évolution pour s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires et à la réalité du terrain.

DES FORMATIONS OBLIGATOIRES

À compter des élections générales de 2025, deux formations seront désormais obligatoires pour tous les élu(e)s municipaux.

La première, en vigueur conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*¹, stipule que tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois suivants le début de son premier mandat ou dans les neuf mois suivants le début de tout mandat subséquent, suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dont le contenu minimal obligatoire est fixé par la Commission municipale du Québec (voir la chronique de la CMQ en page 46).

La seconde, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*², permet à la ministre de prévoir, par règlement, des formations sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal. Un projet de règlement a d'ailleurs été publié à cet égard, le 5 février 2025, dans la Gazette officielle du Québec.

Bien que ce projet prévoit l'obligation pour un membre du conseil de suivre cette nouvelle formation d'une



La FQM, par le biais de son offre de formation, répond présente pour accompagner les décideurs d'aujourd'hui et de demain.

durée minimale de 7,5 heures, comportant 4 grands thèmes différents, dans les neuf mois suivant son entrée en fonction, la FQM propose d'étendre cette période à douze mois, de manière à tenir compte du rythme réel du travail des élu(e)s, des autres formations déjà exigées et des impératifs municipaux à respecter en début de mandat.

À l'heure actuelle, seule la formation en éthique est en vigueur. Celle relative au rôle et aux responsabilités des membres des conseils municipaux, bien que prévue, n'aura force obligatoire qu'à l'adoption du règlement, dont les modalités demeurent à préciser³. La FQM plaide pour que ces modalités soient réalistes et bien arrimées à la capacité des élu(e)s d'y répondre.

UNE APPROCHE RÉALISTE, HUMAINE ET FLEXIBLE

Depuis plusieurs années, la FQM développe ses formations avec un souci central : refléter la réalité des élu(e)s du palier municipal. Pour beaucoup, la

politique municipale est un engagement à temps partiel, souvent conjugué à un emploi principal, des responsabilités familiales, communautaires et personnelles. Dans ce contexte, la formation ne doit pas être une charge de plus, mais un appui concret.

L'offre de la FQM s'adapte donc à ces contraintes :

- Parcours différenciés selon qu'il s'agisse d'un(e) élu(e) d'expérience ou d'un(e) nouveau(-velle) venu(e) en politique;
- Formats variés, allant des séances en ligne à l'autogestion, en passant par des formations de groupe et des interventions sur mesure, dans les régions;
- Calendrier souple, permettant à chacun(e) de progresser selon sa disponibilité.

Cette flexibilité est essentielle pour favoriser une participation active et volontaire à la formation, tout en assurant la qualité et la pertinence des contenus.

DES DEMANDES RÉALISTES AU GOUVERNEMENT

Dès leur entrée en fonction, les élu(e)s municipaux doivent se familiariser avec leur nouvelle fonction et gérer certaines priorités. Parmi celles-ci, le budget municipal et le programme triennal d'immobilisations (PTI), qui doivent être adoptés avant le 31 janvier 2026. Or, ces tâches arrivent en parallèle de la formation obligatoire en éthique – dont les délais sont déjà serrés – et du nouveau parcours de formation générale.

Résultat : un chevauchement qui entraîne une surcharge pour nos élu(e)s. Face à ce constat, la FQM

recommande un ajustement simple et pertinent : allonger le délai de la formation générale obligatoire à douze mois.

Cette demande s'appuie sur des principes d'équité, de faisabilité et de qualité pédagogique. Elle permettrait aux élu(e)s de suivre leur formation de manière réfléchie, sans précipitation.

UNE OFFRE QUI ÉVOLUE AVEC LES ENJEUX

Parce que les défis municipaux évoluent, les parcours de formation doivent en faire autant. La FQM travaille activement à revoir et à enrichir son offre, non seulement pour intégrer les nouvelles exigences réglementaires, mais aussi pour développer des compétences complémentaires, humaines et transversales.

De plus, la Fédération adopte une nouvelle perspective : plutôt que d'imposer un contenu uniforme, elle souhaite proposer des formations sur mesure, en réponse à des besoins spécifiques que les élu(e)s ou les municipalités identifient eux-mêmes. Gestion des conflits, communication publique, gouvernance inclusive, transition écologique; autant de sujets qui peuvent désormais s'inscrire dans une démarche personnalisée.

Cette approche permet à la formation de demeurer un outil vivant, en phase avec les réalités du terrain



La FQM travaille activement à revoir et à enrichir son offre pour correspondre aux besoins identifiés par le personnel municipal.

et les cadres législatifs en transformation. Elle traduit aussi la volonté de la FQM d'innover, de collaborer et d'agir comme véritable partenaire du développement des compétences municipales.

UNE MISSION ESSENTIELLE POUR UNE GOUVERNANCE FORTE

Dans un contexte de renouvellement démocratique, de complexité croissante des enjeux municipaux et d'attentes élevées de la population, former les élu(e)s n'est pas un luxe, c'est un levier indispensable. Une gouvernance locale solide repose sur des décideurs bien informés, bien entourés et confiants dans leurs capacités.

C'est dans cet esprit que la FQM poursuit sa mission. Elle est prête à collaborer activement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour adapter son offre de formation à la réglementation à venir, tout en défendant un cadre de mise en œuvre réaliste et souple. ■

¹RLRQ c. E-15.1.0.1, art. 15

²RLRQ c. M-22.1, art. 8

³ Au moment d'écrire ces lignes, la ministre des Affaires municipales n'avait pas encore publié la version finale du règlement.

NOUVEAU PORTAIL CITOYEN

Un espace **numérique** unifié pour vos citoyens!



Transformez vos interactions avec les citoyens grâce à des solutions innovantes et personnalisées qui répondent aux besoins uniques des municipalités.

- Simplifiez vos échanges avec des outils intuitifs et efficaces.
- Optimisez vos services internes et externes pour gagner du temps et de l'efficacité.
- Affirmez votre présence numérique avec une plateforme professionnelle et moderne.

Choisissez la suite V+ pour offrir à votre municipalité un véritable atout numérique!



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

fqm.ca



modellium

QUI FAIT QUOI À LA MAIRIE? DISTINGUER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS MUNICIPALES

À l'approche des élections municipales, une question revient souvent : qui fait quoi à l'hôtel de ville? Comprendre la répartition des rôles entre les membres du conseil et les fonctionnaires municipaux est essentiel pour une gouvernance saine. Cette distinction permet non seulement d'assurer l'efficacité de la gestion municipale, mais aussi de prévenir les dérapages liés aux conflits d'intérêts ou à l'ingérence.

Deux figures centrales assurent ensemble le bon fonctionnement de la municipalité : les membres du conseil, qui incarnent la volonté citoyenne, et la personne qui occupe le poste de direction générale (le ou la DG), fonctionnaire principal de la municipalité. Elles ne jouent pas du même instrument dans l'orchestre municipal, mais doivent jouer en harmonie. Élu(e)s et DG ne sont pas en compétition : ils travaillent côte à côte, chacun dans leur champ d'action respectif.

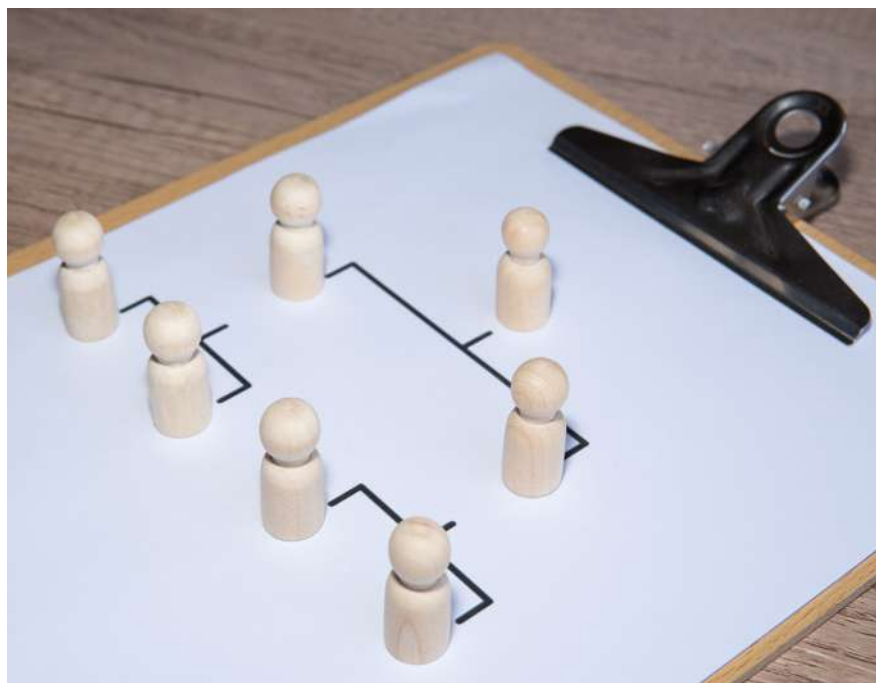
LES ÉLU(E)S : LA VOIX DE LA POPULATION

Élus démocratiquement, les membres du conseil municipal ont pour mandat de représenter les citoyen(ne)s et d'exprimer leurs préoccupations. Ils prennent des décisions de nature politique : adoption du budget, règlements, planification stratégique, politiques environnementales, priorités d'investissements, etc.

Les élu(e)s prennent les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité. Cependant, contrairement à une idée reçue, ils ou elles doivent s'abstenir de s'ingérer dans le quotidien de l'appareil administratif. C'est, en quelque sorte, décider de la destination d'un voyage sans nécessairement conduire l'autobus.

MAIRE, MAIRESSE : CHEF(FE) POLITIQUE, PAS GESTIONNAIRE

À titre de plus haute autorité au sein d'une municipalité, le rôle du maire ou de la mairesse est à la fois de représenter officiellement la municipalité



Pour une bonne collaboration et un travail efficace, il est important de rappeler que les élu(e)s orientent et que la direction générale administre.

et de présider le conseil. Le maire ou la mairesse préside les séances, propose des orientations et agit comme porte-voix de la population auprès des autres gouvernements. Il ou elle exerce également un droit de surveillance et de contrôle sur l'administration, mais cela ne signifie pas qu'il ou elle peut donner des ordres aux employé(e)s.

Dans certaines situations d'urgence – pensons à une inondation ou une pandémie – le maire ou la mairesse peut prendre des décisions sans attendre l'aval du conseil, notamment pour autoriser des dépenses urgentes. Il ou elle a aussi un droit de veto suspensif, qui peut toutefois être renversé par une majorité absolue du conseil.

Le maire ou la mairesse préside les séances, propose des orientations et agit comme porte-voix de la population auprès des autres gouvernements.

Dans plusieurs petites municipalités, le maire ou la mairesse porte plusieurs chapeaux : élu(e), ambassadeur(-trice), médiateur(-trice), parfois même bénévole lors des événements. Cette proximité avec ses citoyen(ne)s est précieuse, mais elle peut aussi brouiller les frontières si les rôles ne sont pas clairs.

LES CONSEILLER(-ÈRE)S MUNICIPAUX : REPRÉSENTANT(E)S DU QUOTIDIEN

Les conseiller(-ère)s, quant à eux, jouent un rôle essentiel dans la proximité démocratique. Ils sont souvent les premiers à entendre parler d'un problème de lampadaire, de déneigement ou de sécurité routière. Ils siègent à des comités, posent

des questions en séance et participent à toutes les grandes décisions de la vie municipale.

Dans plusieurs municipalités, les conseiller(-ère)s représentent un district, ce qui permet une représentation plus équitable. Ailleurs, ils sont élus au suffrage universel. Certains peuvent également agir comme maires ou mairesses suppléant(e)s, assurant la continuité politique lors des absences du maire ou de la mairesse.

Leur rôle est politique et collectif : ils prennent les décisions en tant que groupe et non comme représentants individuels qui peuvent imposer leur volonté.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DIRIGE L'ORCHESTRE ADMINISTRATIF

Contrairement aux élu(e)s, la personne responsable de la direction générale n'est pas élue, mais nommée par résolution du conseil. Le ou la DG est le plus haut fonctionnaire de la municipalité. Il ou elle ne participe à aucune décision politique, mais en son absence, les décisions du conseil ne peuvent pas se matérialiser concrètement.

Une gestion exigeante et transversale

Le ou la DG est responsable de la mise en œuvre de toutes les décisions politiques prises par le conseil. Cela commence par la planification stratégique : il ou elle s'assure que les orientations politiques se traduisent par des plans d'action réalistes, bien structurés et adaptés aux capacités de la municipalité. Ensuite, il ou elle chapeaute la gestion des ressources humaines, ce qui comprend les embauches, les évaluations de rendement, la formation continue, les horaires, les conditions de travail et, parfois, les relations syndicales. C'est aussi à sa fonction que revient la délicate tâche de s'assurer que les équipes sont bien organisées, motivées et efficaces.

Le ou la DG supervise aussi les travaux publics et tous les services municipaux, comme l'entretien des routes, la gestion des matières résiduelles, les services de loisirs, les bibliothèques ou encore l'urbanisme. Bien entendu, son rôle demande un travail d'équipe et de coordonner les différents services pour garantir une cohérence globale et une bonne exécution.



Leblanc
illuminations
CANADA

*Vous souhaitez mettre en valeur vos éléments architecturaux?
Leblanc Illuminations vous propose une gamme complète de
projecteurs professionnels alliant performance et esthétique.*

1 866 814-3617 | www.leblanc-illuminations.ca | HALTO  SUIVEZ-NOUS!   

La direction générale prépare aussi le budget municipal en collaboration avec la trésorerie. Elle doit prévoir les revenus (taxes, subventions, etc.), répartir les dépenses, planifier les investissements et s'assurer que l'ensemble respecte les priorités politiques. Finalement, la direction générale est garante du respect du cadre légal. Elle veille à ce que chaque action posée par la municipalité soit conforme aux lois provinciales, comme la *Loi sur les cités et villes* ou le Code municipal, ainsi qu'aux règlements locaux en vigueur.

LES EMPLOYÉ(E)S : SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le personnel municipal – technique, administratif, professionnel, etc. – relève exclusivement du ou de la DG. Aucun élu(e), même le maire ou la mairesse, ne peut leur donner directement des directives. Cela permet d'éviter la politisation de la fonction publique municipale, de garantir l'équité entre citoyen(ne)s et de protéger les employé(e)s contre les pressions politiques.

Imaginons qu'un(e) conseiller(-ère) demande à un(e) employé(e) de déneiger le stationnement d'un citoyen(ne) « plus influent »... ou d'accélérer une demande de permis pour un(e) ami(e) : ce serait non seulement une ingérence, mais possiblement une infraction aux règles d'éthique.

EXEMPLES D'INGÉRENCE : DES GESTES À ÉVITER

Prenons quelques exemples pour illustrer ce qu'on appelle une ingérence administrative. Imaginons qu'un(e) conseiller(-ère) municipal(e) demande

à un(e) employé(e) d'installer une affiche pour annoncer un événement dans son district. Même si l'intention est bonne, il s'agit d'une directive opérationnelle, que seule la direction générale est autorisée à transmettre. Autre cas fréquent : un maire ou une mairesse convoque un(e) employé(e) pour discuter de son horaire ou de ses conditions de travail. Cela empiète directement sur la gestion des ressources humaines, ce qui relève aussi exclusivement de la direction générale.

Un autre exemple courant d'ingérence est celui d'un(e) élu(e) qui communique directement avec un entrepreneur ou un fournisseur engagé par la Ville, par exemple pour accélérer des travaux ou modifier un contrat. Ce type de contact, s'il n'est pas encadré par l'administration, peut nuire à la transparence des processus et ouvrir la porte à des soupçons de favoritisme.

Enfin, il arrive que des comités formés d'élu(e)s tentent de forcer la main à l'administration pour orienter une décision d'achat – comme l'acquisition d'un véhicule ou d'un équipement particulier. Or, les décisions d'ordre opérationnel doivent toujours revenir à la direction générale, même si elles doivent s'inscrire dans les orientations adoptées par le conseil.

UNE GOUVERNANCE EFFICACE REPOSE SUR LE RESPECT

Pour fonctionner efficacement, une municipalité a besoin de clarté, de respect mutuel et de communication fluide entre le conseil et l'administration.

Trop souvent, les tensions naissent d'un flou ou d'une mauvaise compréhension des rôles.

C'est pourquoi la FQM et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offrent des formations obligatoires aux nouveaux élu(e)s, et que la loi oblige les municipalités à adopter un code d'éthique et de déontologie. Plusieurs services de la FQM sont d'ailleurs présents pour accompagner les municipalités et bâtir une meilleure collaboration.

UNE COLLABORATION AU SERVICE DES CITOYEN(NE)S

En résumé, les élu(e)s orientent, le ou la DG administre. L'un ne fonctionne pas sans l'autre. Le succès d'une municipalité repose sur la capacité de ces deux pôles à travailler ensemble dans le respect des rôles.

Il peut être tentant de régler des problèmes « sur le coin de la table » dans certains milieux, mais une bonne gouvernance demande de la rigueur, même dans les municipalités les plus unies. Il en va de la transparence, de l'équité et de la confiance du public. ■

En résumé, les élu(e)s orientent, le ou la DG administre.

GROUPE
CCL

2025 ÉLECTIONS MUNICIPALES

BULLETIN DE VOTE

TROUSSES COMPLÈTES (SCELLER INCLUS)
mise en candidature
vote par anticipation
vote le jour du scrutin
vote par correspondance
(enveloppes, gabarit pour aveugle, règles, élastiques, crayons, stylos, etc. inclus dans les trousse)

CARTES ÉLECTORALES POSTALES
à impression variable, **affranchies**
et déposées à Postes Canada.
(Carte de rappel, Êtes-vous inscrit...)

Également DISPONIBLES

- Boîte de scrutin
- Isoir
- Sceau métallique
- Cadenas
- Dépliants personnalisés
- etc.

**PLANIFIER VOTRE BUDGET
D'ÉLECTION EN EFFECTUANT
DIVERS SCÉNARIOS EN LIGNE**

**Commandez rapidement
votre matériel électoral
directement sur le site**

403, rue Dieppe, Québec, QC G1N 3N2

GROUPE
CCL
IMPRIMEUR
DEPUIS 1975

**50
ANS**

Tél: 418-683-2175
Sans frais: 1 800-463-4578

www.elections.groupeccl.com



**50 ans d'expérience
pour vous servir**



Bernard Gaudreau, maire de Neuville

BERNARD GAUDREAU : MAIRE À TEMPS PARTIEL, INVESTI À TEMPS PLEIN

Depuis 2009, Bernard Gaudreau est maire de Neuville, municipalité de près de 4 500 habitants située dans la MRC de Portneuf. Et depuis bien plus longtemps, il est avocat associé dans un grand cabinet. À ces deux fonctions exigeantes s'ajoutent trois enfants, une conjointe engagée, une passion pour la course à pied et une volonté constante de servir sa communauté. Rencontre avec un élu qui ne fait rien à moitié... même quand ce n'est pas sa *job* à temps plein.

« JE SUIS DEvenu MAIRE ALORS QUE MON PREMIER ENFANT AVAIT QUELQUES MOIS. »

Quand Bernard Gaudreau s'est lancé en politique municipale, c'était d'abord par passion. Puis, en tant que conseiller municipal, il a ressenti le besoin d'aller plus loin, de porter des projets concrets pour sa ville. Il admet avoir fait le saut de conseiller à maire avec une certaine naïveté, mais avec beaucoup de conviction.

« On ne mesure pas l'ampleur de la tâche avant d'y être. Il n'y a pas de fiche de poste pour un maire! Chaque milieu est différent, chaque enjeu aussi. Le spectre est immense : de la voirie à la culture en passant par la gestion humaine. Il faut aimer être stimulé », confie-t-il.

DE LA DISCIPLINE... ET UNE ÉQUIPE SOUDÉE

Bernard Gaudreau le répète : sans une discipline exemplaire, impossible de conjuguer ses rôles. « Mon agenda est millimétré. Je suis avocat de formation, spécialisé en droit des affaires. Mes journées sont pleines. Alors mon temps de travail doit être bien planifié à l'agenda », explique-t-il.

Mais au-delà de la planification, c'est l'entourage qui fait toute la différence. Sa conjointe s'est énormément investie dans la famille. Il l'admet sans détour : il n'aurait pas pu s'impliquer autant sans sa précieuse

partenaire. Bien sûr, il a été parfois absent à des parties de ses enfants, mais Bernard Gaudreau les a aussi amenés avec lui à bien des activités où sa présence était nécessaire. Pour ses enfants, cela a rendu son travail plus concret.

SAVOIR RESTER À SA PLACE

Bernard Gaudreau insiste sur un point : connaître ses responsabilités, et respecter celles des autres. « Je n'interviens pas dans la gestion quotidienne. Je ne fais pas d'administratif. J'exerce un rôle politique : j'anime les réunions, j'oriente les projets. On a des employé(e)s municipaux très compétents. Le succès, c'est une question de rigueur, de confiance et de collaboration », mentionne le maire.

Ce respect des champs de compétence est, selon lui, une condition essentielle à la conciliation. « La politique municipale peut facilement devenir un gouffre. Il faut savoir doser. Il y aura toujours plus à faire, mais il faut apprendre à déléguer, à faire confiance, à prioriser ».

QUAND LA MAIRIE S'INVITE DANS LES IMPRÉVUS

Malgré toute la rigueur du monde, les imprévus ne manquent pas. Et là aussi, l'agilité devient un atout. « On gère selon la situation. Il m'arrive de déplacer une rencontre ou de modifier un ordre du jour pour

faire de la place à une urgence. Mais je privilégie la prévisibilité. C'est en planifiant qu'on garde la tête hors de l'eau », rappelle M. Gaudreau.

Il souligne également l'importance de la gestion en équipe. « Quand nos employé(e)s savent exactement vers où nous voulons aller, leur travail est facilité et la gestion des dossiers est beaucoup plus facile, et cela évite au maire d'intervenir de manière régulière dans les dossiers. »

LA VIE MUNICIPALE... DANS LES SENTIERS DE COURSE

On pourrait croire que ses semaines sont déjà bien remplies, mais Bernard Gaudreau ne manque pas une occasion d'aller à la rencontre des citoyen(ne)s. « J'aime mon monde, comme on dit. Je cours avec un club local, je participe à la vie communautaire. Les gens viennent me parler naturellement. »

Et même lorsqu'il est sollicité en dehors des heures officielles, il le vit comme un privilège. « Les gens sont bienveillants. Même quand ils ne sont pas d'accord, les échanges sont riches. C'est ce lien direct qui fait la beauté du rôle », fait-il valoir.

ÊTRE MAIRE, C'EST UN SPORT D'ÉQUIPE

Selon lui, on ne peut pas exercer cette fonction sans un esprit de collaboration très fort. « Tout repose sur

la capacité à travailler ensemble. Le conseil municipal, les employé(e)s, les citoyen(ne)s : chacun a un rôle à jouer. C'est en optimisant "qui fait quoi" qu'on réussit à tenir la cadence.»

Loin d'être un élu solitaire, Bernard Gaudreau voit dans cette dynamique partagée la clé de sa longévité en politique municipale. « Je suis rendu à ma 16^e année et j'ai toujours la même passion qu'au début. »

UN MESSAGE CLAIR POUR LES FUTURS ÉLU(E)S

Quand on lui demande ce qu'il dirait à quelqu'un qui hésite à se présenter, il répond sans détour : « Foncez! Mais prenez le temps de bien comprendre dans quoi vous vous embarquez et faites confiance à vos expériences personnelles et professionnelles. Évitez de considérer votre implication pour un seul projet. Il faut avoir une vision, une volonté d'implication durable. »

Et si la naïveté peut parfois être un frein, elle peut aussi devenir un moteur. « Je suis content d'avoir commencé sans tout savoir. Ça m'a permis de rester moi-même. Mais il faut rapidement apprendre à naviguer dans un environnement complexe, régi par des lois, des règlements. Il faut comprendre l'univers dans lequel on entre, comme on apprend à skier avant de se lancer dans les sentiers », indique celui qui croit que sa formation d'avocat a probablement été un atout.

UN APPEL AUX JEUNES... ET AUX FEMMES

Enfin, il souhaite que de nouvelles voix se joignent aux conseils municipaux. C'est un appel qu'il souhaite entendu par tout le monde. Pour lui, la diversité n'est pas qu'un enjeu de représentativité, c'est une richesse collective. La vie municipale? Pour Bernard Gaudreau, rien de plus important qu'elle ressemble à ceux et celles qu'elle sert.

TROIS CITATIONS QUI RÉSUMENT BIEN SA VISION

« La politique municipale, ça se vit en famille. »

« Ma conjointe a consacré énormément de temps à la famille. Sans elle, je n'aurais pas pu m'impliquer comme je le fais. Les enfants ont compris que papa ne serait pas toujours là, mais qu'il s'investissait dans des dossiers importants. »

« C'est une fonction exaltante, mais il faut être discipliné. »

« On pourrait y consacrer 24 heures par jour. Il faut poser des balises, connaître ses responsabilités, et faire confiance à nos équipes. »

« On a besoin de plus de jeunes et de femmes autour des tables municipales. »

« C'est facile à dire, mais comme élu(e), on a un rôle à jouer pour interpeller ce public. On aurait tellement avantage à avoir des conseils plus représentatifs de notre société. » ■



Bernard Gaudreau fait partie d'un club de course local (à droite avec la casquette blanche). Gracieuseté Bernard Gaudreau.



Bernard Gaudreau (chandail rouge et casquette blanche) lors d'un tournoi de balle molle, en compagnie de son fils. Gracieuseté Bernard Gaudreau.



Bernard Gaudreau en compagnie du président de la FQM, Jacques Demers. Gracieuseté Bernard Gaudreau.

DES OUTILS POUR SOUTENIR LES CANDIDATURES MUNICIPALES

Après avoir lancé la campagne « Passe à l'action pour ta région » pour susciter l'intérêt envers la politique municipale, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) poursuit son engagement envers le renouvellement démocratique avec des outils à l'intention de toutes celles et tous ceux qui souhaitent faire le saut en politique municipale. Le but : démystifier le rôle d'élue(e) municipal(e), accompagner concrètement les futur(e)s candidat(e)s et leur donner les meilleures chances de réussir leur campagne... tout en respectant les règles du jeu.

Ces outils sont bien plus qu'une série de documents à consulter : ils sont le fruit d'un travail de coconstruction avec des partenaires du milieu municipal, des élu(e)s d'expérience, mais aussi des citoyen(ne)s qui ont exprimé, dans divers forums ou groupes de discussion, leurs hésitations, leurs blocages,

leurs espoirs. Ils répondent à un besoin de clarté et de soutien dans un moment crucial : celui où l'on se demande si on a, ou non, ce qu'il faut pour se lancer.

En misant sur l'accessibilité, la clarté et la pertinence, les informations présentées visent à lever les freins qui

empêchent de nombreuses personnes de se lancer : peur de ne pas être à la hauteur, méconnaissance du fonctionnement municipal ou encore impression que ce monde est réservé à une élite. Le message est clair : tout le monde peut contribuer à la vie municipale. Et surtout, personne ne se lance seul.

id. side

Des solutions informatiques innovantes



UNE ENTREPRISE
100% QUÉBÉCOISE
 DEPUIS 1999

id. écho

« »

Outil efficace d'interventions d'urgence et de gestion des ressources

id. concerto

« »

Pour une gestion fluide et sécurisée de vos réunions et documents



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Tarif préférentiel
pour les municipalités
et MRC membres de la FQM

CONTACTEZ-NOUS!
info@fqm.ca | 1 866 951-3343
fqm.ca/services/informatique-municipale

UNE APPROCHE HUMAINE ET PRATIQUE

En collaboration avec des expert(e)s du milieu municipal et des élu(e)s d'expérience, la FQM propose une série de capsules vidéo, une liste de documents de référence, des fiches pratiques et des témoignages regroupés autour de grandes thématiques. L'idée centrale est de partir des vraies questions que se posent les gens sur le terrain, celles qu'on n'ose pas toujours poser, et d'y répondre de façon concrète et rassurante.

QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONS

Pourquoi se lancer en politique?

Combien coûte une campagne?

Où poser ses affiches?

Quelles sont les obligations légales et financières?

Chaque outil a été pensé pour répondre à un questionnement, une objection ou un angle mort dans la préparation d'une campagne.

Une attention particulière a été portée à l'inclusion : les outils visent à refléter la diversité des personnes susceptibles de s'impliquer. Des femmes et des jeunes ont été mis en valeur, pour que le plus de gens possible puissent se reconnaître et se projeter.

DES CONSEILS CONCRETS

Au-delà des aspects légaux, les outils proposent aussi une série de conseils pratiques : quoi dire lors d'une conversation porte-à-porte, comment concevoir un dépliant sans se ruiner, où poser ses affiches (et où il est interdit de le faire!), comment se préparer à un débat public ou à une entrevue médiatique.

L'objectif n'est pas d'uniformiser les messages, mais de permettre à chaque candidat(e) de trouver sa voix, son style, son ton. On y aborde aussi les erreurs fréquentes comme des accroches peu claires, des messages trop vagues et les moyens simples pour mieux joindre ses concitoyen(ne)s.

Avec ces outils, la FQM transforme les intentions en actions concrètes. En plus de nourrir la réflexion, elle outille celles et ceux qui souhaitent passer à l'action. Elle fait tomber les barrières, normalise les doutes, valorise les engagements, guide dans le processus et redonne un souffle à la démocratie municipale. Parce qu'au fond, la meilleure campagne, c'est celle dans laquelle on ose se lancer.



Les outils regroupés par la FQM dans le cadre de la campagne « Passe à l'action pour ta région » visent à répondre aux questions des personnes qui souhaitent éventuellement se lancer en politique municipale.



RESPECT, TOLÉRANCE ET ÉCOUTE : DES VALEURS IMPORTANTES EN POLITIQUE

Dans le contexte actuel où les élu(e)s sont parfois la cible de critiques virulentes, voire d'intimidation, la FQM a voulu inclure dans sa trousse un rappel fort de l'importance du respect. Ainsi, la Fédération vient poser les bases d'un discours sain et responsable : faire campagne, c'est s'adresser aux citoyen(ne)s avec conviction et dans le respect.

Cela permet de valoriser le rôle de l'élu(e) et de rappeler que la démocratie locale repose sur la civilité, l'écoute et le dialogue, même en période électorale. La politique municipale n'est pas une arène, c'est une conversation continue entre les citoyens(ne)s et leurs représentant(e)s.

UNE(E) ÉLU(E) N'EST JAMAIS SEUL(E), SURTOUT DANS LES MOMENTS DIFFICILES

Être élu(e) municipal(e), c'est s'investir pleinement pour sa communauté. Comme dans tout domaine, il peut arriver que certains moments soient

plus exigeants, tant sur le plan personnel que professionnel. En entamant sa campagne « Passe à l'Action pour sa région », la FQM souhaite mettre en lumière le beau qui entoure la fonction. Elle est témoin au quotidien des grandes réalisations qui voient le jour à la grandeur du Québec. Elle est aussi au premier rang de la mobilisation de tout un chacun qui a à cœur le développement de sa région et le mieux-être de ses concitoyen(ne)s. Et il y en a du monde fier, des gens motivés et des histoires à succès.

Toutefois, il serait utopique de croire qu'être élu(e) ne comporte pas son lot de défis, de responsabilités, d'imprévus et de situations difficiles. Pensons à la gestion de crises liées aux changements climatiques, à un accident malheureux dans une municipalité, ou encore à la gestion des relations humaines parfois tendues avec les collègues ou les citoyen(ne)s. Mais dans ces cas-là, il existe des ressources.

En situation d'urgence, une mobilisation d'acteur(-trice)s se met presque naturellement en place pour appuyer les élu(e)s locaux, que l'on pense aux ressources d'urgence, aux associations d'aide aux élu(e)s, au gouvernement et aux bénévoles.

Et si les moments de doute, la pression ou l'anxiété tracent leur voie jusqu'aux élu(e)s, le [Programme d'aide aux élu\(e\)s et à leur famille immédiate \(PAEF\)](https://fom.ca/services/paef/)¹ de la FQM, offert par l'entremise de TELUS Santé, donne accès en tout temps à des ressources professionnelles et confidentielles ainsi qu'à des outils pratiques afin de soutenir les élu(e)s et leurs proches lors de situations difficiles.

Quand de mauvaises expériences font surface, l'écosystème municipal répond présent! ■

¹<https://fom.ca/services/paef/>



M^{re} Héloïse Desgagnés, directrice du Service en ressources humaines et relations du travail
Fédération québécoise des municipalités

CONTRATS, CONVENTIONS ET CONSEILS AVISÉS : CE QUE LE SERVICE RH/RT PEUT FAIRE POUR VOTRE MUNICIPALITÉ

Mais concrètement, à quoi ça sert de faire appel au Service RH/RT? Pour vous éviter des maux de tête, prévenir les litiges, assurer l'uniformité entre les employé(e)s et, surtout, vous permettre d'offrir des conditions de travail justes... pour tout le monde.

UN SERVICE COMPLET ET ADAPTÉ À VOTRE RÉALITÉ MUNICIPALE

L'équipe du Service RH/RT comprend les défis spécifiques des municipalités et des MRC : ressources limitées, changements fréquents d'élu(e)s, absence de direction en ressources humaines à l'interne. Elle propose donc un accompagnement pratique et stratégique pour les directions générales, les directions des services et les comités de ressources humaines.

Parmi les services offerts :

- Rédaction et révision de contrats de travail, politiques internes, lettres d'embauche;
- Soutien dans les négociations de conventions collectives;
- Accompagnement dans l'interprétation des normes du travail;
- Élaboration de structures salariales;
- Conseils sur l'organisation du travail (analyse de tâches, gestion des absences, etc.).

Dans le monde municipal, l'organisation du travail repose sur une structure solide, claire et équitable. C'est là que le Service en ressources humaines et relations du travail (RH/RT) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) entre en jeu. Avec ses conseils juridiques adaptés au monde municipal et son expertise stratégique, ce service accompagne les municipalités à toutes les étapes du lien d'emploi, du recrutement à la planification de la retraite, en passant par la révision des contrats et les politiques internes.

Le plus grand avantage? Le Service RH/RT comprend la réalité terrain des municipalités. Ce ne sont pas des conseils génériques, mais des recommandations fondées sur l'expérience et la connaissance des lois et du milieu municipal.

LE CONTRAT DE TRAVAIL : PAS UNE SIMPLE FORMALITÉ

Trop souvent, les municipalités utilisent un vieux modèle de contrat, trouvé dans leurs archives ou transmis d'une municipalité voisine. Parfois, on en modifie une ligne ici ou là, sans vérifier si l'ensemble du texte est cohérent. Or, c'est lors de l'application du contrat que les ennuis commencent : clause floue, durée imprécise, heures supplémentaires mal définies...

Un contrat mal rédigé peut entraîner des malentendus, des tensions, voire des recours juridiques. À

l'inverse, un contrat clair et bien structuré agit comme un filet de sécurité pour les deux parties.

Durée déterminée ou indéterminée? Application de la *Loi sur les normes du travail*? Clauses sur les vacances et les heures supplémentaires? Le Service RH/RT aide à poser les bonnes questions avant qu'un problème n'éclate.

TROIS SITUATIONS CONCRÈTES OÙ LE SERVICE RH/RT A FAIT UNE VRAIE DIFFÉRENCE

1. Mettre de l'ordre dans les contrats... pour aujourd'hui et demain

Une municipalité utilisait depuis des années un modèle de contrat copié-collé, modifié à la volée selon les besoins et à la demande. Résultat : au fil du temps, les employé(e)s avaient des conditions de travail différentes sans qu'il y ait une raison valable pour

justifier ces différences; le meilleur négociateur avait les meilleures conditions de travail.

Avec le soutien du Service RH/RT, la municipalité a procédé à une analyse complète des contrats pour en faire une politique applicable à tous : clarification des clauses essentielles, élimination des « clauses remorques », uniformisation des conditions de travail et établissement de modalités adaptées à la taille de la municipalité. Une politique interne de conditions de travail est plus simple à gérer et à faire évoluer.

Ce ménage contractuel et cette harmonisation ont permis de repartir sur des bases saines et d'éviter bien des casse-têtes.

2. Préparer une négociation... comme des pros

Une autre municipalité s'apprêtait à entamer la négociation de sa convention collective. Les élu(e)s savaient que certains enjeux pourraient être épineux (heures supplémentaires, mobilité interne, clauses salariales), mais manquaient d'outils pour bien analyser les demandes syndicales.

Le Service RH/RT, avec son équipe multidisciplinaire, leur a proposé un accompagnement stratégique dès le début du processus : analyse préliminaire

des demandes, identification des clauses sensibles, formulation de contre-propositions, analyse des comparables salariaux et des conditions de travail. Résultat? La municipalité a pu mieux défendre ses positions et faire preuve de transparence, tout en protégeant ses intérêts, et maintenir une bonne relation avec le syndicat.

Se faire conseiller dès le départ a permis de gagner du temps et d'éviter des tensions. Comme le rappelle souvent l'équipe, mieux vaut investir quelques heures de conseil maintenant que de devoir réparer les pots cassés plus tard.

Le Service RH/RT peut également agir à titre de porte-parole à la table des négociations. Il est parfois judicieux d'avoir un intermédiaire pour passer certains messages tout en limitant les tensions dans le milieu de travail.

3. Partager une ressource... sans perdre le nord

Lorsque plusieurs municipalités partagent un(e) employé(e) (directeur(-trice) général(e), inspecteur(-trice)s, personnel administratif, etc.), il est important d'adapter le contrat de cet(te) employé(e) partagé(e) et que celui-ci soit cohérent avec l'entente intermunicipale. Le Service RH/RT et

le Service d'assistance juridique de la FQM peuvent travailler ensemble pour arrimer les différents contrats.

Mieux vaut prévenir que guérir!

LE BON RÉFLEXE : FAIRE APPEL AU SERVICE, MÊME POUR « JUSTE UNE RÉVISION »

Vous rédigez un nouveau contrat? Vous vous interrogez sur la durée à privilégier (déterminée ou indéterminée)? Vous avez besoin d'une relecture rapide avant d'envoyer une lettre d'embauche? Le Service RH/RT est là pour vous. Un moment pour obtenir des conseils peut vous épargner des semaines de gestion de crise.

Parfois, il suffit d'un mot mal placé pour que toute une clause devienne litigieuse. Autrement, un détail oublié dans la clause des vacances peut entraîner des attentes irréalistes ou des tensions d'équipe.

Besoin d'un coup de main pour réviser vos contrats ou vous préparer à une négociation? Le Service RH/RT de la FQM est là pour vous. Faites appel à une équipe qui comprend vos enjeux, parle votre langage et vous accompagne à chaque étape, avec rigueur et humanité.

Contactez-nous à rhrt@fqm.ca. ■




UN BASSIN DE
5 000 CAMIONS
COUVRANT
TOUT LE QUÉBEC

DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES
LOCALES

71 ORGANISMES
DE COURTAGE
SUPERVISÉS
PAR LA CTQ

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

Consultez la liste des 71 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12

Association nationale des camionneurs artisans inc. (ANCAI) – Information : 418-623-7923



Luc Sirois, Innovateur en Chef du Québec
Conseil de l'innovation du Québec

INNOVER POUR PROPULSER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Dans mon rôle d'Innovateur en Chef, je suis constamment sur le terrain. On me confie les défis grandissants auxquels font face les municipalités et les entreprises dans nos régions. Comme leader local, vous exercez de grandes responsabilités. Celles-ci vous confèrent le pouvoir de faire évoluer les services municipaux, de contribuer au succès des entreprises et de stimuler le développement social. Pour y arriver, l'innovation constitue un outil puissant. Et elle peut produire des résultats plus facilement qu'on le pense.

INNOVER : PLUS SIMPLE QU'ON LE PENSE

L'innovation n'est pas une fin en soi. C'est une approche qui permet de mieux répondre aux besoins de nos citoyen(ne)s pour bâtir un avenir plus intelligent et plus humain.

L'innovation ne se résume pas aux grands projets technologiques ou scientifiques coûteux. Elle représente avant tout une solution à un problème, une amélioration tangible. Innover au sein d'une municipalité, c'est trouver une meilleure façon de faire pour maximiser la satisfaction des citoyen(ne)s, augmenter l'engagement des commerçant(e)s, améliorer l'efficacité de ses opérations ou encore favoriser le développement social et durable.

La simplicité est la clé. Il suffit parfois de revoir un processus existant, d'améliorer l'expérience utilisateur ou d'adopter une technologie mieux adaptée aux besoins pour avoir un impact positif. L'erreur commune à éviter est de confondre invention et innovation. Innover ne signifie pas nécessairement lancer un nouveau service. Parfois, les petits pas mènent loin.

L'innovation n'est pas une fin en soi. C'est une approche qui permet de mieux répondre aux besoins de nos citoyen(ne)s pour bâtir un avenir plus intelligent et plus humain.

FAIRE APPEL À L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

La vitalité territoriale est un objectif majeur pour les municipalités. Dans cette perspective, innover implique de penser votre territoire comme un écosystème complet qui comprend à la fois citoyen(ne)s, entreprises, commerces, organismes et autres parties prenantes. Créer des espaces de collaboration autour de problématiques communes permet de mieux comprendre les enjeux, de générer de nouvelles idées... et de mobiliser vers l'action.

Voici trois exemples inspirants qui ont attiré mon attention récemment :

- La création d'espaces collaboratifs comme la [Cité de l'innovation alimentaire à Saint-Hyacinthe](#)¹, qui rassemble acteurs économiques et académiques;
- Le [Métalab des régions en transition](#)², un réseau qui adresse la transition socioécologique dans 5 régions du Québec sous forme de réflexion collective;
- Les [Espaces régionaux d'accélération et de croissance](#)³ (ERAC), qui rassemblent et soutiennent les préfet(-ète)s et développeurs économiques pour développer ensemble l'innovation locale.

De telles initiatives montrent la valeur de faire appel au savoir collectif et local pour aborder les choses sous tous les angles pertinents, pour penser différemment, pour trouver des solutions. Puis les acteur(-trice)s impliqués n'ont besoin que d'une étincelle d'inspiration pour se mettre en action.

FAIRE MIEUX AVEC CHAQUE DOLLAR INVESTI

Dans un contexte de contraintes budgétaires – voire de guerre commerciale – l'innovation devient un outil indispensable. Elle permet d'optimiser les services aux citoyen(ne)s, sans pour autant accroître la pression sur les ressources. Elle permet même de faire plus avec moins.

Innover peut alors signifier adopter une nouvelle technologie. L'intelligence artificielle (IA), par exemple, dont on entend de plus en plus parler et qui viendra changer notre façon de travailler. Dans tous les cas, il faut s'assurer de partir d'un problème à résoudre pour y apporter une solution, et non pas l'inverse.

Sachant que ce ne sont pas toutes les initiatives qui donneront des résultats, la meilleure approche consiste d'abord à explorer par petits pas. Mener une série de projets exploratoires permet d'apprendre, concrètement et rapidement. Cela permet d'identifier

les pistes prometteuses, d'arrêter celles qui le sont moins et de réallouer les ressources là où elles auront le plus d'impact. Un tel processus d'innovation gère le risque et mène au succès.

FAIRE ENSEMBLE POUR RÉDUIRE LES RISQUES

La collaboration est un puissant levier d'innovation. À ce sujet, les données du Baromètre de l'innovation du Québec sont éloquentes : les organisations qui collaborent avec des partenaires externes investissent 80 % de plus en recherche et développement et innover davantage que celles qui comptent uniquement sur leurs ressources internes.

Au Québec, nous avons la chance de compter sur un des écosystèmes d'innovation parmi les plus développés au monde. Ce réseau comprend de nombreux expert(e)s et partenaires à votre disposition. Certains, comme [IVEO](#)⁴ ou la [Maison de l'innovation sociale](#)⁵, peuvent vous accompagner en tant que municipalité. Plusieurs peuvent aider à réaliser des projets de recherche et d'innovation, ceux des municipalités comme ceux des entreprises, notamment :

- [Les centres de recherche publics](#)⁶;
- [Les centres collégiaux de transfert technologique \(CCTT\)](#)⁷;
- Les universités;
- Les entreprises innovantes québécoises;
- Les sociétés-conseils.

Innover devient moins intimidant lorsqu'on peut compter sur un accompagnement personnalisé et du financement pour réduire les risques. Pour s'y retrouver dans cet écosystème parfois complexe, le Réseau des conseiller(-ère)s en innovation du Québec offre, gratuitement et à la grandeur de la province, un service d'ajustage via le site Web [innoveici.quebec](#).

CONCLUSION : RÉALISEZ VOTRE +1

Et si chaque municipalité entreprenait au moins un nouveau projet d'innovation? C'est le défi que j'aimerais vous lancer cette année. Réalisez votre +1! Cette initiative collective toute simple pourrait transformer le paysage québécois.

Vous êtes déjà des leaders. Faites de l'innovation votre fer de lance pour le développement local. En

innovant, vous pourrez créer des communautés plus dynamiques, plus efficaces et plus résilientes. Vous pourrez propulser les entreprises de votre territoire... +1 projet à la fois! ■

Innover devient moins intimidant lorsqu'on peut compter sur un accompagnement personnalisé et du financement pour réduire les risques.

¹ st-hyacinthe.technopole.com/cite-de-linnovation-agroalimentaire

² <https://www.ciradd.ca/projets/metalab-regions-en-transition/>

³ economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/entrepreneuriat/espaces-regionaux-dacceleration-et-de-croissance

⁴ iveo.ca

⁵ mis.quebec

⁶ quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-financiere/

attestations-mesures-fiscales/reconnaissance-centre-recherche-public#c278756

⁷ reseauccitt.ca



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LA FORCE DU DROIT. VISION D'AVENIR.

RESPECT. INNOVATION. COURAGE. COLLABORATION. OPTIMISME.

Québec • 418 651-9900 | Montréal • 514 845-3533
morencyavocats.com

Suivez-nous
f @ in





Claude Giguère, thermographe et inspecteur au Service de la prévention des sinistres Fonds d'assurance des municipalités du Québec



Philippe Tardif, thermographe et inspecteur au Service de la prévention des sinistres Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Bien que les dommages soient imprévisibles, tout comme le point d'impact, un bâtiment non protégé présente un risque d'incendie et peut subir d'autres torts importants.

Pourtant, malgré les risques bien connus, plusieurs municipalités possédant des églises ne disposent pas toujours d'un bâtiment équipé d'un système de protection contre la foudre ou bien celui-ci est mal entretenu.

Les conséquences d'une installation inadéquate sont malheureusement bien réelles. Outre les dommages matériels, des répercussions financières peuvent découler d'une simple négligence.

QUAND LE CIEL FRAPPE : COMMENT PROTÉGER VOS ÉGLISES CONTRE LA FOUDRE

Un clocher en flammes, un centre municipal paralysé... La foudre n'a rien d'un phénomène anodin. Elle cause des dégâts majeurs, met en danger les personnes et cause la perte irremplaçable du patrimoine culturel.

Voici ce que chaque municipalité devrait savoir pour éviter que la prochaine tempête ne se transforme en véritable cauchemar.

LA FOUDRE FRAPPE (PLUS SOUVENT QU'ON LE PENSE)

Chaque année, le Québec enregistre des milliers de décharges électriques dues à la foudre. Et contrairement à la croyance populaire, ce ne sont pas seulement les zones rurales ou montagneuses qui sont à risque.

Les structures élevées, les toitures métalliques, les bâtiments isolés et les équipements en hauteur (ex. : clochers, tours de communication) sont des cibles de choix pour la foudre.

Les dommages sont parfois spectaculaires — incendie, effondrement, perte d'équipement — mais peuvent aussi être insidieux : une surtension peut endommager des circuits sans déclencher d'alarme, compromettant la sécurité et la fonctionnalité du bâtiment à long terme. Dans certains cas, les dommages ne sont constatés que plusieurs jours après un orage, retardant les interventions.

UN BON SYSTÈME DE PROTECTION

Un bon système de protection contre la foudre, ce n'est pas simplement une tige de métal sur le toit;

c'est un système complet conçu pour :

- capter la foudre au bon endroit;
- acheminer la décharge vers le sol sans passer par les composantes électriques internes;
- assurer une mise à la terre efficace pour dissiper l'énergie.

Et comme tout système, il doit être installé selon les normes, puis inspecté régulièrement. Un paratonnerre mal entretenu, mal raccordé ou installé sans respecter la norme CAN/CSA-B72-M « Code d'installation des paratonnerres » peut devenir inutile, voire dangereux.

Un système partiellement conforme ou mal documenté peut aussi donner un faux sentiment de sécurité. Il ne suffit pas qu'un système soit visible : il doit être fonctionnel, conforme et bien entretenu.

CE QUE DIT LA RBQ

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) encadre l'installation des systèmes de protection contre la foudre/paratonnerres. Elle met à disposition une [fiche](#)¹ de vérification technique et exige que tout système de protection soit :

- conforme aux normes CSA-B72;
- inspecté par un(e) professionnel(le) compétent(e);
- adapté à la configuration du bâtiment.

SUR LE TERRAIN

Lorsqu'un incident survient dans une municipalité, le même constat revient souvent : le système n'avait pas été installé par un(e) expert(e), ou pire, il n'y en avait pas du tout.

Parfois, nos préventionnistes constatent sur le terrain que certaines églises acquises par les municipalités ne possèdent pas de système de protection contre la foudre en bon état.

Quelques recommandations

1. Évaluer les risques : si votre bâtiment est isolé, élevé, métallique ou contient des équipements critiques, il devrait être évalué pour la protection contre la foudre;
2. Faire inspecter le système existant (s'il y en a un!) par un(e) spécialiste;
3. Faire installer ou mettre à niveau votre système par un(e) professionnel(le) accrédité(e);
4. Documenter et maintenir votre installation : un rapport d'inspection et des suivis réguliers sont indispensables.

Ces étapes simples peuvent faire toute la différence.



La foudre peut créer des dommages importants aux bâtiments, mais il est possible de bien se protéger.

UNE RESPONSABILITÉ... ET UNE ASSURANCE

En cas d'incident, l'absence de système conforme pourrait entraîner des conséquences sur la couverture d'assurance, sans parler des pertes humaines ou matérielles.

Et lorsque le bâtiment touché fait partie du patrimoine local, c'est toute une communauté qui perd un repère symbolique, culturel et affectif.

En résumé : la foudre, ce n'est pas une fatalité. C'est un risque connu, mesurable et surtout évitable. Avec une installation bien pensée, vous protégez non seulement votre bâtiment, mais aussi vos services et vos citoyen(ne)s. ■

rbq.gouv.qc.ca/domaines-d'intervention/electricite/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/foudre/protection-contre-la-foudre/

PRÉVENTION DES SINISTRES

LE FONDS DÉTIENT UNE EXPERTISE INÉGALÉE EN PRÉVENTION DES SINISTRES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :

- Inspection en sécurité incendie et des lieux
- Recommandations concrètes et adaptées
- Soutien technique préventif
- Formations, outils et événements favorisant la prévention
- Inspection des appareils sous pression et thermographie préventive
- Mentorat et visite préventive

**SEUL ASSUREUR DE DOMMAGES PROPRIÉTÉ
DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS**

INFORMEZ-VOUS! fondsfgm.ca 

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la
Fédération québécoise des municipalités



Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice à
l'approvisionnement municipal
Fédération québécoise des municipalités

SUIVI DES PAIEMENTS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

BORDEREAU DE SOUMISSION ET FACTURATION

Tout d'abord, le bordereau de soumission, qui a permis de distinguer le plus bas soumissionnaire conforme et qui constitue le contrat, devrait toujours servir de document de référence au moment de la facturation. Si une présentation différente est permise pour la facturation, elle devrait avoir été préalablement validée et approuvée par la municipalité, notamment pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact au niveau de l'équité avec les autres soumissionnaires.

Par exemple, le montant total facturé doit être identique à celui obtenu en rémunération, selon les quantités compilées dans les items du bordereau. Le suivi de l'avancement basé sur les quantités est nettement plus avantageux, car il permet de suivre précisément l'avancement des travaux pour chaque item du projet. Cela devient d'autant plus essentiel pour des travaux complexes, où la municipalité pourrait recevoir plusieurs factures, parfois sur plus d'une année.

Un des avantages est que si une quantité facturée dépasse celle du bordereau original, cela peut indiquer qu'un avenant aurait dû être présenté préalablement par l'entrepreneur. Ce dépassement

Les travaux de construction peuvent représenter un défi lorsqu'il s'agit de faire le suivi des demandes de paiement, surtout lorsque l'échéancier est échelonné et que plusieurs sous-traitants et fournisseurs sont impliqués. Plus la valeur des travaux ou le nombre de spécialités est élevé, plus le suivi peut devenir complexe. Il est essentiel de considérer certains éléments pour éviter de libérer des montants trop rapidement à la demande de l'entrepreneur général. La municipalité devrait compiler les données de son côté pour obtenir une meilleure compréhension du portrait global.

pourrait éventuellement entraîner une demande de modification du contrat, qui devra être soumise au conseil municipal pour approbation.

DEMANDES DE PAIEMENT

Ensuite, les demandes de paiement doivent généralement être autorisées par un(e) professionnel(le), tel qu'un(e) ingénieur(e) ou un(e) architecte responsable de la surveillance des travaux, ainsi que par un responsable de la municipalité, comme le (la) directeur(-trice) général(e), le (la) directeur(-trice) des travaux publics ou le (la) directeur(-trice) de l'approvisionnement.

Une fois recommandée par le (la) professionnel(le) et autorisée par les instances de la municipalité, cette dernière peut procéder au paiement de la facture correspondante. Il est fortement conseillé que le (la) professionnel(le) transmette un décompte progressif accompagné d'une recommandation de paiement dans le cadre de ce processus d'approbation. C'est également grâce à ce décompte que les retenues contractuelles peuvent être calculées. Les documents d'appel d'offres contiennent souvent une clause exigeant que 10 % soient retenus sur les montants demandés. Néanmoins, une retenue temporaire ou spéciale peut également être appliquée en cours de contrat, si elle est justifiée.

RETENUE CONTRACTUELLE

Par ailleurs, lorsqu'une retenue contractuelle est exigée dans les documents d'appel d'offres, elle peut inciter l'entrepreneur à remplir ses obligations lors de la réception provisoire des travaux. Habituellement, pour libérer la moitié du montant de la retenue contractuelle, l'entrepreneur doit démontrer que les travaux sont substantiellement achevés, que les correctifs demandés par les professionnel(le)s et/ou la municipalité ont été apportés et que tous les documents préalables à la réception provisoire ont été remis et sont conformes.

L'autre moitié de la retenue contractuelle est versée lors de la réception définitive, généralement un an après la réception provisoire (sauf si indications contraires dans le contrat). Cette approche vise à garantir que les travaux sont complétés à la satisfaction du (de la) professionnel(le) et de la municipalité, y compris les travaux correctifs pour les déficiences identifiées durant cette période.

Les sous-traitants et les fournisseurs ont le devoir de dénoncer leur contrat à la municipalité pour les travaux pour lesquels ils ont été mandatés par l'entrepreneur général.

SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

En outre, les sous-traitants et les fournisseurs ont le devoir de dénoncer leur contrat à la municipalité

pour les travaux pour lesquels ils ont été mandatés par l'entrepreneur général. Ils doivent notamment indiquer la nature de leurs travaux, le coût estimé ainsi que leurs coordonnées. Ensuite, ils doivent envoyer une quittance partielle lorsqu'ils ont reçu une partie du paiement et une quittance finale lorsqu'ils ont reçu le paiement intégral des montants qui leur sont dus. La municipalité peut ainsi s'assurer que les paiements aux sous-traitants et fournisseurs ont été effectués par l'entrepreneur. Si ces quittances ne sont pas remises par les sous-traitants ou les fournisseurs, la municipalité peut en demander une copie directement à l'entrepreneur.

Si un sous-traitant ou un fournisseur n'a pas dénoncé son contrat dans les délais prévus, c'est-à-dire avant les travaux ou services rendus, la loi sur l'hypothèque légale ne s'appliquera pas.

Si un sous-traitant ou un fournisseur n'a pas dénoncé son contrat dans les délais prévus, c'est-à-dire avant les travaux ou services rendus, la loi sur l'hypothèque légale ne s'appliquera pas. En revanche, pour ceux ayant respecté les exigences de ce recours légal, la municipalité doit s'assurer que l'entrepreneur général s'est acquitté de ses obligations envers les

sous-traitants et fournisseurs avant de procéder au remboursement de ces travaux.

CONCLUSION

En conclusion, la gestion des demandes de paiement dans les projets de construction nécessite une rigueur particulière, surtout lorsque plusieurs sous-traitants et fournisseurs sont impliqués. La municipalité doit s'assurer de suivre les procédures établies, notamment en utilisant le bordereau de soumission comme référence et en validant les présentations de facturation. Le suivi basé sur les quantités permet une meilleure gestion de l'avancement des travaux et aide à identifier les dépassements nécessitant des avenants.

Les demandes de paiement doivent être autorisées par des professionnel(le)s qualifiés et accompagnées de décomptes progressifs pour garantir la transparence et l'équité. Les retenues contractuelles jouent un rôle crucial en incitant les entrepreneurs généraux à respecter leurs obligations jusqu'à la réception définitive des travaux.

Enfin, la dénonciation des contrats par les sous-traitants et fournisseurs est essentielle pour protéger leurs droits et assurer que les paiements soient effectués correctement. En respectant ces pratiques, la municipalité peut garantir une gestion efficace et équitable des projets de construction.

La Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités peut vous guider dans la réalisation de ces démarches. Vous pouvez nous joindre à ingenierie@fqm.ca si vous désirez en savoir davantage. ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES**1 866 951-3343 | sam.ca**

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p.32)

Assurances de groupe
LA PERSONNELLE (p.24)

Environnement et énergie
GROUPE HELIOS, GESTION
D'INFRASTRUCTURES
ET SERVICES URBAINS (p.2)

Envoi de colis
- GLS CANADA
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs
assurables des bâtiments**
SPE VALEUR ASSURABLE (p.47)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaires DEL basse température de couleur
FQM ET ÉNERGÈRE

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM SST (p.55)

Publication juridique
PFD AVOCATS (p.11)

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU

SAM



M^r Thierry Usclat, vice-président éthique et déontologie
Commission municipale du Québec

LA FORMATION DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX : UNE OBLIGATION INCONTOURNABLE

Ce projet de loi impose à tous les élu(e)s municipaux qui sont élus ou réélus, l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie municipale ainsi que sur le rôle et les responsabilités des élu(e)s.

LA FORMATION OBLIGATOIRE SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Cette formation vise à susciter une réflexion éthique en matière municipale, à favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie de la municipalité et à permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. La formation doit également permettre aux élu(e)s municipaux de comprendre leurs rôles et responsabilités.

CONTENU DES FORMATIONS ET AUTORISATION DES FORMATEURS OU FORMATRICES

Selon la Loi, il appartient à la Commission municipale du Québec (Commission) de fixer le contenu minimal obligatoire de cette formation et d'autoriser les personnes qui peuvent la dispenser selon les critères que celle-ci détermine.

Ainsi, la Commission détermine si une formation répond à tous les critères qu'elle a déterminés pour

La formation des élu(e)s municipaux est un sujet de préoccupation constante depuis l'adoption de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM)¹. À cet égard, et avec comme objectif de renforcer la confiance des citoyen(ne)s à l'égard de leurs institutions municipales, l'Assemblée nationale a adopté, en novembre 2021, le projet de loi n° 49 qui modifie notamment la LEDMM.

être reconnue. Cette reconnaissance est effectuée par un comité qui examine le contenu de la formation proposée.

La Commission a également la tâche d'autoriser chaque formateur ou formatrice qui souhaite dispenser une formation dont le contenu a été reconnu. Cette autorisation est donnée après qu'un comité ait évalué ses compétences et sa probité selon les critères déterminés par la Commission.

LES OBLIGATIONS DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

En vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, élu ou réélu, doit, dans **les six mois du début de son premier mandat et dans les 9 mois de tout mandat subséquent**, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que sur le rôle et les responsabilités des élu(e)s municipaux.

Il est donc important que chaque personne élue qui a suivi sa formation le déclare au (à la) greffier(-ère) ou au (à la) greffier(-ère)-trésorier(-ère) de la municipalité et qu'elle ait en sa possession l'attestation de formation émise par le formateur ou la formatrice.

Notez que le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ce personnel suive également la formation dans le délai prescrit par la Loi.

Chaque élu(e) et chaque membre du personnel de cabinet qu'un(e) élu(e) emploie doit, dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au (à la) greffier(-ère) ou au (à la) greffier(-ère)-trésorier(-ère) de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.

OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité doit tenir à jour sur son site Web la liste des élu(e)s ayant participé à la formation.

Le (la) greffier(-ère) ou le (la) greffier(-ère)-trésorier(-ère) de la municipalité doit, 30 jours après l'expiration du délai prescrit, aviser par écrit la Commission lorsqu'un(e) élu(e) n'a pas rempli son obligation de formation.

DÉFAUT DE SUIVI DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DE LA PART D'UN(E) ÉLU(E)

Lorsqu'un(e) élu(e) n'a pas suivi sa formation obligatoire dans les délais impartis, la Commission peut, conformément à l'article 31.1 de la LEDMM, la ou le suspendre sans rémunération, allocation ou autre avantage, jusqu'à ce qu'elle ou il se soit conformé à son obligation en matière de formation.

NOUVELLE OBLIGATION : UNE FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

Une nouvelle obligation en matière de formation des élu(e)s municipaux découle du projet de loi n° 57 qui a modifié l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*².

En effet, la ministre peut énoncer un règlement qui oblige les personnes nouvellement élues, et celles dont le mandat est renouvelé, à suivre une formation sur leurs rôles et responsabilités et sur l'administration municipale. Un projet de règlement en ce sens a fait l'objet d'une publication dans la Gazette officielle du Québec³.

Ce projet de règlement prévoit que la formation doit porter sur le fonctionnement de la municipalité locale et régionale et du conseil municipal, les relations entre les instances politiques et administratives de la municipalité, la gestion budgétaire, les finances et la fiscalité municipale ainsi que l'aménagement et l'urbanisme.

La ministre approuvera le contenu des formations en fonction de leur qualité et de leur suffisance et reconnaîtra les formateurs et formatrices en fonction de leur expérience et de leur compétence.

Tout comme pour la formation en éthique et déontologie, un(e) élu(e) qui n'a pas suivi sa formation obligatoire sur l'administration de la municipalité établie par règlement de la ministre, dans les délais prescrits, peut être suspendu sans rémunération

ni autre avantage, jusqu'à ce que celui-ci se soit conformé à son obligation de formation.

CONCLUSION

Rappelons que l'élu(e) municipal(e), choisi par ses concitoyen(ne)s, dispose d'une autorité réelle et d'un pouvoir d'influence sur sa communauté. Chaque élu(e) municipal(e) du Québec, qu'elle ou il soit maire(sse) ou conseiller(-ère), doit être fier d'adopter un comportement qui répond aux exigences les plus élevées en matière d'éthique et de déontologie, renforçant sa capacité à agir dans l'intérêt de sa municipalité.

Des efforts continus, notamment en matière de formation, permettront à la personne élue de jouer son rôle de leader éthique dans sa communauté et, ainsi, de bénéficier d'une meilleure reconnaissance de son travail et de son engagement. ■

¹RLRQ, chapitre E-15.10.1.

²RLRQ, chapitre M-22.1.

³GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, partie 2, 157^e année, n° 6.

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.



Montréal 514 788-9777
Québec 418 227-9777
Sans frais 1 800 227-5257



evaluation@spevalueurassurable.com



www.spevalueurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant** !



RECONNU
PAR LES
ASSUREURS

Partout au Québec

PRIX ULRICK-CHÉRUBIN, ÉDITION 2025

PRÉSENTATION DES FINALISTES ET RÉCIPENDAIRES

La quatrième édition du prix Ulrick-Chérubin, visant à récompenser les municipalités, MRC et organismes les plus accueillants pour les personnes immigrantes, a bénéficié de la notoriété acquise au cours des dernières éditions. Pas moins de 14 candidatures de municipalités locales et régionales et 34 candidatures d'organismes ont été reçues. C'est lors de l'Assemblée des MRC tenue les 28 et 29 mai derniers que les lauréats ont été dévoilés. Voici un bref portrait de chacun des finalistes.

Ce prix, qu'on peut qualifier de l'un des plus prestigieux en matière de reconnaissance envers l'accueil des personnes immigrantes, permet de constater la créativité dont font preuve les régions pour se démarquer. Le jury ayant eu la difficile tâche de choisir les finalistes et lauréats était composé cette année de trois représentant(e)s (élu(e)s et DG) du milieu municipal et deux représentant(e)s du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

LAURÉAT ORGANISMES – CENTRE ÉMERSION, MANICOUAGAN

Appréciation du jury

Le Centre Émersion s'est distingué par les actions qu'il met en place avec des ressources limitées, et ce, dans une région très éloignée. Le jury a particulièrement été séduit par l'activité ciné-causerie ainsi que par le soutien aux Ukrainiens qui a amené 13 familles à choisir la Manicouagan.

Les initiatives du Centre Émersion se démarquent par la mobilisation des forces locales pour créer une communauté accueillante et inclusive. En impliquant et rassemblant les milieux communautaire, municipal, institutionnel, privé, citoyen ainsi que les personnes immigrantes, le Centre Émersion organise des activités porteuses et diversifiées tout en contribuant à augmenter le sentiment d'appartenance des nouveaux arrivant(e)s.

- Formation aux organisations de la région sur l'intégration et l'enracinement des personnes immigrantes en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Sur le thème *Intervenir en contexte de diversité culturelle*, les participants ont eu 7 heures de formation dispensée par des enseignant(e)s de l'UQAR et 7 heures de codéveloppement coanimé par des enseignant(e)s de l'UQAR et des employé(e)s du Centre Émersion;
- Le ciné-causerie – Cinoche, Festival du film international de Baie-Comeau, tenu en janvier 2025, a été l'occasion de présenter le film *L'Histoire de Souleymane*, racontant le parcours d'un Guinéen qui se prépare à être entendu dans le cadre

de sa demande d'asile. La projection a été suivie d'une rencontre lors de laquelle l'histoire de deux demandeurs d'asile installés dans la Manic a été mise en parallèle avec le film. Les invités ont ainsi pu partager leur récit et discuter avec le public;

- Au début du conflit en Ukraine, un comité a été formé afin que la Manic se mobilise et devienne une terre d'accueil pour ces victimes de la guerre. En 2024, 13 familles ont choisi de s'installer dans la région où des familles-hôtes, des bénévoles et des entreprises ont contribué à créer les conditions gagnantes pour un accueil et une installation réussis dans la région.

Le Centre Émersion a également mis en place diverses initiatives pour offrir un accueil adéquat aux personnes immigrantes : trousse d'accueil en 16 fiches thématiques, séance d'information sur la communication interculturelle, comité tactique femmes immigrantes enceintes et périnatalité, séance d'information pour les parents d'enfants issus de l'immigration et comité attraction-rétention.

De plus, de nombreuses activités sont organisées pour favoriser le rayonnement et l'enracinement des personnes immigrantes dans leur communauté : le gala Saveurs du monde, la soirée festive interculturelle, l'émission Les nouveaux Manicois, l'ABC des cuisines collectives québécoises, la cueillette de myes communes, l'autocueillette de camerises, la pêche sur le quai en été et sur la glace en hiver, et plus encore.



FINALISTE ORGANISMES – AMINATE

Appréciation du jury

Le brunch interculturel jumelant femmes immigrantes et élues municipales lors duquel elles ont échangé sur la réalité de l'excision en Afrique a particulièrement retenu l'attention du jury.

Établi dans la MRC Les Moulins, Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants de Terrebonne et Mascouche (AMINATE) favorise l'inclusion des personnes immigrantes, notamment par la formation et la sensibilisation. L'organisme a d'abord formé son équipe, puis sensibilisé et formé les employeurs de la région à la gestion de la diversité en plus de former 260 policier(-ère)s de Terrebonne et Mascouche.

Certaines activités tenues par AMINATE retiennent l'attention, dont :

- Le jumelage de 17 femmes immigrantes et 17 femmes élues municipales dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes autour d'un brunch interculturel où émotion, solidarité et rapprochement étaient au rendez-vous alors que le thème de l'excision était au cœur des discussions;

- Collaboration depuis 2018 avec la MRC Les Moulins pour l'organisation de la cérémonie civique annuelle de Terrebonne et Mascouche lors de laquelle les maires accueillent les nouvelles familles. Cette année, 45 nouvelles familles ont reçu un certificat de bienvenue;
- La production télévisée, en collaboration avec TVRM, de *Cuisines du monde – Passerelle du dialogue*. Ces huit épisodes présentent une rencontre avec une personne de la diversité culturelle qui cuisine un plat de son pays d'origine.

Reconnu pour son accueil chaleureux, AMINATE est un véritable milieu de vie. Les usager(-ère)s issus de l'immigration sont mobilisés autour des activités, participent à l'organisation des événements de célébration interculturelle et sont impliqués dans des groupes de discussion pour recueillir leur avis sur des documents, guides et consultations avec les villes. Ils sont également encouragés à participer à des portraits écrits et visuels afin de partager leurs inspirantes histoires de réussites.

Engagé en matière d'égalité des chances, de non-discrimination et de promotion de la diversité culturelle, l'organisme inspire et partage ses bonnes pratiques en organisant des formations et en aidant les organisations à adopter l'approche interculturelle.



Cérémonie civique annuelle à laquelle participaient le maire de Mascouche (accroupi à l'avant), le préfet de la MRC Les Moulins et maire de Terrebonne, Mathieu Traversy (2^e sur la gauche, rangée du centre), et Hassiba Idir, directrice de AMINATE, au centre portant un pendentif berbère.
Crédit photo : AMINATE.



Entreprise familiale 100% québécoise
Depuis 1973 **Produit Canadian**
1-800-463-2849 / julsolutions.ca

Rangement



Classement



Aménagement



Numérisation



FINALISTE ORGANISMES – ESPACE JEUNESSE EN MARCHÉ

Appréciation du jury

Le soutien psychosocial offert par Espace Jeunesse en Marche et la création du Comité des femmes nouvellement arrivées afin de cerner leurs besoins ont été appréciés du jury.

Espace Jeunesse en Marche, installé dans le quartier Saint-Michel à Montréal, est un organisme fondé en 1989 dont la mission est de mettre en place des conditions favorables autour des jeunes issus de la diversité ethnoculturelle du quartier. L'organisme a notamment converti une partie du stationnement en un espace jardin où se côtoient plus de 20 arbres fruitiers et des arbres tropicaux. Il offre également un service d'aide aux devoirs aux jeunes du primaire et du secondaire.

Certaines activités orchestrées par l'organisme sont à mentionner particulièrement :

- Le projet *Héritage Noir* s'inscrit en complément des activités régulières de prévention et d'intégration. Par des activités intégrantes, de prise de conscience, de réflexion et d'action en faveur des jeunes noirs d'âge primaire et secondaire, il favorise une meilleure reconnaissance de l'héritage et des contributions des communautés noires au développement de la société québécoise;
- Le Bazar de l'Espace Jeunesse, une initiative novatrice pour promouvoir l'économie circulaire au sein de la communauté;
- La création du Comité des femmes nouvellement arrivées afin de mieux cerner leurs besoins et donner les réponses appropriées.

L'organisme a renforcé son approche holistique en ajoutant une offre d'aide psychologique adaptée à la réalité des nouveaux arrivant(e)s et aux traumatismes vécus, du soutien post-traumatique, de l'aide alimentaire et matérielle ainsi qu'un programme d'aide à la recherche d'emploi spécialement conçu pour les nouveaux arrivant(e)s.

Espace Jeunesse en Marche favorise le rayonnement et l'enracinement des personnes immigrantes dans leur communauté en les encourageant à prendre part à la vie politique, à s'informer, à s'instruire, à s'ouvrir et à éviter tout jugement ou comparaison. De plus, elle offre la traduction de documents scolaires, comme les bulletins et les communications aux parents, dans les langues les plus parlées au sein de la communauté ainsi qu'un service d'interprétation lors des rencontres parents-enseignants et des événements scolaires importants.

LAURÉAT MUNICIPALITÉS – MRC DE ROUVILLE

Appréciation du jury

Les membres du jury ont été impressionnés par la portée de la Fête des rencontres interculturelles, de même que par l'exposition *Saisonniers* qui mettait en valeur l'apport des travailleurs migrants agricoles.

Avec ses 38 000 habitant(e)s, la MRC de Rouville compte une population immigrante représentant environ 4 % de ses résident(e)s. C'est en 2023, avec le début de son Plan d'action concerté (PAC), que la MRC a amorcé un virage significatif vers l'accueil et l'inclusion.

En moins de deux ans, Rouville a mis en place une structure d'accueil en mobilisant ses partenaires locaux et en obtenant la reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour son besoin de services de

proximité. Ce nouveau dynamisme s'est rapidement concrétisé par des initiatives fortes en visibilité et en impact.

Parmi les actions phares :

- L'exposition *Saisonniers* (juin 2024), qui met en lumière les travailleurs migrants agricoles grâce à des portraits et témoignages réalisés avec la collaboration d'entreprises locales, d'une photographe professionnelle et de partenaires comme l'ANCRE et Immigrant Québec;
- La Fête des rencontres interculturelles (mai 2024), un événement familial et rassembleur qui a réuni plus de 1000 personnes autour de dégustations, d'ateliers, de spectacles et de kiosques animés par des organismes du milieu;
- La Soirée reconnaissance – Employeurs accueillants (novembre 2024), tenue dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, a mis à l'honneur 13 entreprises finalistes se démarquant par leurs pratiques inclusives.

La MRC a aussi adopté, en mai 2024, sa Déclaration sur les relations interculturelles, un geste politique fort réaffirmé chaque année, en écho à la Journée du vivre-ensemble en paix de l'Organisation des Nations unies. L'accueil des nouveaux arrivant(e)s figure également dans sa planification stratégique 2024-2026.

Pour faire rayonner les personnes immigrantes, la MRC les met en lumière à travers ses événements, dans les médias locaux et à Radio-Canada. Elle veille aussi à leur implication directe dans l'organisation de ses activités, comme durant le Mois de l'histoire des Noirs.

Finaliste au prix Ulrick-Chérubin en 2023, la MRC travaille actuellement avec le chercheur Jorge Frozzini sur un chapitre du prochain ouvrage *Villes interculturelles*, portant sur l'accueil en milieu rural.

Rouville partage également ses bonnes pratiques à travers divers réseaux et événements, comme le CÉRAMIQ et le RÉMIRI. Une belle preuve que, même avec peu de moyens, les petits territoires peuvent faire une grande différence.



Le 8 février dernier, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, dégustations culinaires, musique vibrante, confection de tresses et activités familiales étaient à l'honneur dans la MRC de Rouville.
Crédit photo : MRC de Rouville.

FINALISTE MUNICIPALITÉS – COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Appréciation du jury

Les efforts faits dans l'attraction et l'accueil des personnes immigrantes dans le contexte insulaire ont marqué le jury, qui souligne notamment le caractère novateur du soutien aux devoirs pour les enfants pendant que leurs parents sont en classe de francisation.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine compte près de 13 000 habitant(e)s, dont plus d'une centaine de personnes issues de l'immigration qui se sont laissées séduire par la vie insulaire. S'y ajoutent plus de 200 travailleur(-euse)s saisonniers dans le secteur des pêches, qui restent aux Îles environ 6 mois par an et reviennent d'année en année.

Les personnes immigrantes y étant principalement établies en famille avec un statut temporaire, dont plusieurs entament les démarches de résidence permanente, la Communauté maritime a mis en place des actions pour se préparer à leur arrivée et se positionner comme un milieu accueillant et inclusif.

Des politiques, programmes et plans d'action ont été adoptés en ce sens, dont un programme de jumelage interculturel unique et une politique du vivre ensemble qui inclut un comité consultatif citoyen et un programme de formation. De plus, en collaboration avec le Centre de services scolaire, un programme de soutien aux devoirs pour les enfants durant les cours de

francisation des adultes a été mis en place. Ceci a eu pour effet d'augmenter le taux de participation et de faciliter l'intégration des familles.

La Communauté maritime organise également quelques activités, dont :

- Une fête annuelle pour accueillir les personnes immigrantes, lors de laquelle les élu(e)s soulignent leur contribution et celle des personnes facilitant leur intégration, comme les collègues et les participant(e)s au programme de jumelage interculturel;
- Une soirée *potluck* est organisée chaque année en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi et Place aux jeunes pendant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Cette activité est devenue un événement phare lors duquel ont lieu des échanges authentiques autour de plats, chants et danses de divers pays;
- Une fête de la diversité et plusieurs activités sont organisées chaque été depuis 2023 avec Immigrant Québec et différents partenaires pour honorer plus de 200 travailleur(-euse)s saisonniers mexicains qui partagent leur culture à travers la musique, un bingo en espagnol et des plats mexicains. Pas moins de 3 000 personnes y participent!

Afin de faire rayonner les nouveaux arrivant(e)s, la Communauté maritime a lancé la campagne photo *Et si on saluait Hector?* qui met de l'avant des travailleur(-euse)s étrangers temporaires établis sur son territoire. Les Madelinots sont invités à les saluer dans leur langue d'origine afin de briser des barrières et de créer des liens.



Les nouveaux et nouvelles résident(e)s des Îles ont conclu l'année 2024 en jouant aux quilles.
Crédit photo : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



Planifiez. Optimisez. Décarbonez.

TST accompagne les municipalités dans toutes les étapes de leur **transition énergétique et durable** :

- Plan de **décarbonation** de vos actifs.
- **Audit énergétique** pour identifier les meilleures solutions adaptées à votre réalité.
- Gestion des **subventions** : de l'analyse à la coordination avec les organismes.

Des projets clés en main, une approche intégrée, des résultats concrets.

Certifiée B Corp, TST est votre partenaire de **transition stratégique et tactique** pour concrétiser vos ambitions de développement durable.

Contactez-nous



450 965-1555

FINALISTE MUNICIPALITÉS – MRC D'ABITIBI-OUEST

Appréciation du jury

Le jury salue la créativité de cette MRC au vaste territoire dans la mise en place de moyens pour joindre et rallier les gens : guides d'intégration, dîner interculturel, activité de sensibilisation en milieu scolaire et plus encore!

Avec ses 20 434 habitant(e)s, la MRC d'Abitibi-Ouest connaît une croissance récente de sa population immigrante. Longtemps marginale, l'immigration devient aujourd'hui un levier essentiel pour contrer les défis démographiques et la rareté de main-d'œuvre. De 120 personnes en 2021, la population immigrante est passée à plus de 300, issues de plus de 15 pays.

Des initiatives comme *La Grande Séduction, c'est nous!* ont permis de mobiliser la population autour de l'accueil de personnel dans le secteur de la santé recruté à l'international. Plusieurs entreprises locales ont aussi ouvert leurs portes à des travailleur(-euse)s étrangers dans des secteurs variés.

Face à cette réalité nouvelle, la MRC s'est dotée d'outils concrets :

- deux guides d'accueil (nouveaux arrivant(e)s et employeurs);
- un plan d'action sur l'immigration (2022-2025);
- un fonds de soutien aux projets de rapprochement interculturel;
- un calendrier interculturel, des cartes postales et divers outils de communication pour valoriser la diversité.

La MRC mise également sur des activités rassembleuses :

- Le 21 mars 2024, 300 pâtisseries avec le slogan « Mieux vivre ensemble » ont été offertes aux élèves de l'école secondaire Cité étudiante Polyno de La Sarre;
- Le 10 mai 2024, la conférence de Kim Thuy a réuni plus de 200 personnes autour des thèmes de l'inclusion et de la diversité;
- Le 22 janvier 2025, une conférence sur l'inclusion durable a outillé les employeurs à adapter leurs pratiques.

En tout, ce sont plus de 70 activités et 3 000 participant(e)s qui ont pris part à cette transformation du territoire. Les nouveaux arrivant(e)s sont valorisés à travers des balados, chroniques, photos, vidéos et une fête d'accueil annuelle soulignant leur apport à la communauté.

Le projet *La Grande Séduction, c'est nous!* a valu à la MRC plusieurs distinctions, dont une sélection dans la catégorie Meilleur engagement citoyen au Gala *City Nation Place Global* à Londres en 2023. Une table de concertation sur l'attractivité et l'immigration, regroupant 19 partenaires, assure la coordination des actions et le partage des bonnes pratiques.

La MRC d'Abitibi-Ouest démontre qu'avec de la créativité, de la solidarité et une volonté collective, il est possible de bâtir un milieu de vie accueillant, inclusif et inspirant. ■



NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

25^e

ANS DE CÉLÉBRER
NOTRE ANNIVERSAIRE

DHCAVOCATS.CA

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BÊLAND	 ALEXANDRE LACASSE	 ANDRÉ GIROUX	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE
 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON	 SANDRA DAUDELIN	 ANTHONY FREIJI	 MATHIEU TURCOTTE	 YEZHOU SHEN

Transition énergétique : Montréal donne l'exemple en décarbonant ses bâtiments municipaux

Avec son Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'est fixé un objectif ambitieux : diminuer d'au moins 55 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, la Ville a mis en œuvre cinq « chantiers » d'intervention, dont la décarbonation de son parc immobilier. Quelles solutions a-t-elle adoptées pour y parvenir? Et comment la stratégie de décarbonation et les subventions d'Énergir soutiennent-elles la Ville dans ses efforts? C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans cet article.

C'est au Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) de la Ville de Montréal que revient la mission de piloter la décarbonation des bâtiments municipaux. Pour ce faire, le SGPI a élaboré une stratégie qui repose sur trois grands axes :

- ❶ la réduction des besoins en énergie grâce à l'efficacité énergétique;
- ❷ la décarbonation au moyen de l'hydroélectricité;
- ❸ et, à partir de 2030, l'achat potentiel de gaz naturel renouvelable (GNR) pour les besoins résiduels en gaz naturel fossile dans certains bâtiments, le cas échéant.

Tout commence par l'efficacité énergétique

Pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments, le SGPI mise sur trois types de mesures : l'isolation et l'étanchéification, la récupération de chaleur et l'installation de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation hautement efficaces.

Électrifier en partie ou en totalité

La stratégie du SGPI en matière d'électrification est claire : pour les bâtiments existants, des solutions 100 % électriques efficaces sont étudiées et la biénergie électricité-gaz naturel est envisagée en s'assurant que la consommation totale de gaz naturel

résiduelle du bâtiment soit au maximum de 15 %. Les nouvelles constructions doivent quant à elles être à 100 % électriques.

Le GNR, partenaire de la décarbonation

Quant au GNR¹, le SGPI envisage d'y avoir recours pour combler les besoins restants afin de continuer d'utiliser les chaudières à gaz naturel dans les années à venir.

Un exemple pour d'autres municipalités

La décarbonation d'un parc immobilier municipal est une tâche indéniablement complexe qui présente son lot de défis et de contraintes – notamment politiques, économiques et opérationnelles. Mais comme le démontre cette démarche entreprise par le SGPI, il est tout à fait possible de le faire.

Pour de plus petites municipalités, l'exemple de Montréal peut servir de modèle inspirant et adaptable. En effet, les stratégies de décarbonation mises en place par la Ville de Montréal peuvent être ajustées en fonction des spécificités locales, telles que les ressources énergétiques disponibles, les infrastructures existantes et les objectifs climatiques propres à chaque municipalité. En adoptant des mesures similaires d'efficacité énergétique, de recours à des sources d'énergie renouvelable et de gestion de la



demande énergétique, les municipalités peuvent également progresser vers la réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre. La collaboration avec des partenaires comme Énergir et la mise en place de subventions adaptées peuvent renforcer ces efforts et faciliter la transition vers des bâtiments municipaux décarbonés.

Besoin d'assistance?

Pour commencer, contactez votre représentant.e qui pourra vous proposer les solutions adaptées à votre situation et vous recommander des expert.e.s : soit à l'équipe de [développement et assistance technique \(DATECH\)](#) ou à nos partenaires.



¹ Le GNR et le gaz naturel fossile sont interchangeables et distribués par le même réseau. Ainsi, le GNR vendu à un.e client.e par Énergir est donc l'attribution contractuelle à ce.tte client.e d'une part du GNR qu'Énergir a acquis auprès de différents fournisseurs. Énergir ne peut garantir que le gaz livré à un.e client.e donné.e est physiquement du GNR.



FAIRE LE CHOIX DU MENTORAT - ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE?

La FQM propose des formules de mentorat personnalisé, avec un(e) professionnel(le) ou avec un(e) membre d'un conseil municipal. Ce programme vous permettra, notamment, de développer vos compétences ainsi que votre posture de dirigeant en contexte municipal. Au terme de ce mentorat, s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et vos compétences de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership et plus encore! Un [test psychométrique TRIMA](#)¹ préalable est parfois très utile pour optimiser l'expérience du coaching.

Informations, devis et inscriptions à competences@fqm.ca.

IDÉE POUR LA PAUSE ESTIVALE - RATTRAPER LES WEBINAIRES MANQUÉS

Cliquez [ici](#)² pour accéder à toute l'offre de webinaires en direct ou en rediffusion.

Toute une équipe à votre service à competences@fqm.ca!



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

Être membre a ses avantages

Les membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) bénéficient toujours de 25 % de rabais grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité. Attention, le code a changé au 1^{er} juin! Si vous n'avez pas le nouveau, n'hésitez pas à nous contacter à competences@fqm.ca pour l'obtenir.

COURS PRIVÉS : VOUS AIMEREZ LE SUR MESURE

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance! De plus, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participant(e)s et nous organisons le tout pour vous.

Cinq raisons de participer à une formation privée :

1. La personnalisation : grâce à un entretien préalable entre la municipalité et le (la) formateur(-trice), le contenu du cours sera ajusté aux besoins de l'organisation et pourra, le cas échéant, incorporer des exemples spécifiques;
2. La flexibilité : la municipalité choisit le mode et le lieu (présentiel ou à distance) ainsi que la date et l'horaire (en semaine ou le samedi, en avant-midi, en après-midi ou en soirée), éventuellement le rythme (le fractionnement d'un cours d'une journée en deux séances de 3 h);
3. L'homogénéité : en offrant en une fois la même formation à tout le public municipal ciblé, qu'il s'agisse d'élu(e)s, de gestionnaires ou d'employé(e)s, l'organisation s'assure une délivrance homogène du message et du contenu de formation et offre aux participant(e)s un espace de dialogue et d'échange bénéfique à l'acquisition des compétences;
4. La confidentialité : en fonction du thème de la formation, les participant(e)s souhaiteront évoquer des exemples spécifiques à leur municipalité. La formule privée permet non seulement de le faire, mais de respecter la confidentialité qui s'impose parfois;
5. Le coût : à partir de 7 ou 8 participant(e)s, la formule privée représente un coût identique à des inscriptions multiples au calendrier public; au-delà, la municipalité génère des économies.

Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!

¹ formationmunicipale.com/products/se-connaître-developpement-du-leader?_pos=1&sid=3c7d1f04a&_ss=r

² formationmunicipale.com/collections/nos-conferences-web



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Mutuelle SST

1 866 951-3343
fqm.ca

UN ACCIDENT AU TRAVAIL?

Informez rapidement votre mutuelle FQM SST,
pour une prise en charge optimale et rapide.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel à
fqmsst@fqm.ca



Mieux consommer l'électricité, ça rapporte.

Intégrer des solutions d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de puissance dans les arénas, les casernes, les stations de pompage et les autres bâtiments municipaux, c'est un moyen d'économiser l'énergie et ainsi d'augmenter vos investissements au profit de la collectivité.

Apprenez-en plus sur nos offres et nos appuis financiers.
hydroquebec.com/programmes-outils/municipalites



À l'échelle locale et régionale, les services de L'ARTERRE sont offerts par l'agent de maillage d'une MRC ou d'un territoire participants.

Le rôle de l'agent de maillage :

- Recrutement;
- Évaluation;
- Accompagnement au jumelage des candidats;
- Soutien dans la préparation et la conclusion d'une entente.

arterre.ca

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) assure la coordination provinciale du service L'ARTERRE en supportant le déploiement dans les territoires intéressés.



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

**VOTRE SERVICE
DE MAILLAGE POUR
FACILITER L'ACCÈS
AU MONDE AGRICOLE**

Coordonné par



Partenaires pour le déploiement



et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Partenaire financier

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale



Pour trouver votre agent
de maillage

arterre.ca

Les services de L'ARTERRE sont offerts gratuitement aux :

- Aspirants-agriculteurs;
- Producteurs agricoles sans relève;
- Propriétaires fonciers (terres et bâtiments inutilisés).

La démarche comprend :

- L'inscription et la qualification;
- L'évaluation des besoins;
- La détermination du profil recherché;
- La recherche de candidats pour le jumelage;
- L'orientation vers les ressources professionnelles;
- Le soutien à la négociation et à la rédaction d'ententes;
- L'aide au transfert de ferme et à la reprise.



Un encadrement personnalisé tout au long de la démarche de maillage entre les candidats facilite :

- Le démarrage de nouvelles entreprises par l'acquisition ou par la location d'actifs;
- La mise en place d'un partenariat d'affaires pour l'acquisition ou pour l'exploitation;
- L'identification d'une relève potentielle ou d'un cédant pour le transfert d'une entreprise agricole.

L'ARTERRE contribue à la vitalité des communautés et à l'occupation du territoire par :

- Le développement et le maintien du dynamisme agricole des régions en réalisant des jumelages durables;
- La valorisation de nouvelles opportunités entrepreneuriales et économiques;
- Le soutien à l'établissement et à la reprise d'entreprises agricoles;
- Le développement et le partage de connaissances utiles aux agents de maillage.